

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 2
Les décisions du Conseil Municipal	Page 4
Les finances de la commune	Page 12
La DSR	Page 14
Les travaux en 2017	Page 15
Informations diverses	Page 17
Le recensement de la population	Page 19
Le comité St Martin	Page 20
Le club du 3ème âge	Page 22
Le repas des aînés	Page 23
La vie scolaire	Page 24
L'association des parents d'élèves	Page 27
Le mot des enseignantes	Page 28
L'école en images	Page 29
Les copains pêcheurs	Page 31
La société de chasse	Page 32
Cela s'est passé en 2017	Page 34
Une page d'histoire	Page 35
Le Syndicat d'eau	Page 36
Le SIVOS de la Chauvinière	Page 39
La Band' Azimut	Page 40
Le fête de la musique	Page 41
La lyre amicale de Selommes	Page 42
Le Téléthon	Page 43
Les sapeurs pompiers	Page 44
La gendarmerie	Page 47
Quelques règles citoyennes	Page 48
La médiathèque	Page 49
Le réseau multimedia	Page 50
Territoires Vendômois	Page 51
Le SIERAVL	Page 54
Le SIDE LC	Page 55
L'ADMR	Page 56
La MSA	Page 57
ADOC 41	Page 58
La mission locale du Vendômois	Page 60
VAE	Page 61
L'ADIL 41	Page 62
Nos artisans Villemardinois	Page 63
Nos joies, nos peines	Page 64
Le calendrier des manifestations	Page 65
ValDem	Page 66

Le mot du Maire

Cette année 2017 fut marquée par la constitution d'un nouveau gouvernement présidé par un homme de 39 ans : Emmanuel Macron. Inconnu il y a peu de temps encore et jamais élu auparavant, il devient le plus jeune Président de la 5ème République. Puisse-t-il mettre en place des réformes économiques et sociales indispensables pour notre pays.

D'un point de vue local, nous avons assisté à la création de la communauté d'agglomération des territoires vendômois regroupant 66 communes pour 55.000 habitants à compter du 1er janvier 2017. Nous pouvons souhaiter tous nos vœux de réussite au président Pascal Brindeau dans sa mission car le travail ne va pas manquer !

Pour notre commune, cette année encore, nous avons continué à investir !

Après avoir élargi la route qui part de Villemardy en direction de Villebouzon en 2016, c'est une couche d'enrobé de 6 cm d'épaisseur qui a été posée cette année avec du calcaire en bordure, pour la somme de 57.037 € TTC.

Au cours de l'été, des travaux de réhabilitation avec une finition en peinture ont été effectués sur les façades de la mairie, de l'école et du préau pour la somme de 14.486 € TTC.

Nous avons bénéficié d'une subvention DSR du conseil départemental de 17.000 €.

En fin d'année, nous avons investi dans des illuminations pour la somme de 2.995 € TTC.

Les derniers remboursements de notre salle polyvalente, qui avait coûté en 2002, 500.000 € ont été effectués en 2017. Nous avons bénéficié d'aides et de subventions mais il avait fallu néanmoins contracter des emprunts sur une durée de 15 ans afin de couvrir cette dépense. Tout est maintenant remboursé, le budget 2018 sera ainsi beaucoup plus facile à boucler !

Pour cette nouvelle année, de nombreux projets sont envisagés : réorganisation de l'ancienne cuisine et de la salle des archives, des enduits derrière la mairie ainsi que les toilettes de l'école, aménagement de la partie caillouteuse de la cour de l'école, une canalisation d'eau pluviale rue de la Gibardièrre, du béton ou de l'enrobé à poser sur quelques trottoirs, quelques réparations de voirie, etc...

Fin janvier - début février, le recensement de la population sera effectué sur la commune. C'est notre secrétaire Carole qui sera l'agent recenseur.

Suite au départ de Gérard Pégeron que nous pouvons remercier pour toutes ces années au service de la pêche et des pêcheurs du « Grand Marchais », une association de pêcheurs va se constituer sous l'impulsion de Robin Guillon.

Comme nous le faisons dans chaque bulletin municipal, je vous propose ci-après de consulter les compte-rendus détaillés des réunions de votre conseil municipal tout au long de l'année 2017.

Merci aux associations qui animent fort agréablement notre village, n'hésitez pas à vous rapprocher d'elles si vous souhaitez vous investir.

Je souhaite la bienvenue à toutes les familles qui ont choisi, en 2017, de venir s'installer à Villemardy.

Merci à mes trois adjoints : Gérard David, Pascal Noyau, Daniel Savigny et l'ensemble du conseil municipal pour le travail que nous avons fait ensemble dans une excellente ambiance.

Merci à Carole Hallouin, notre secrétaire, la rédactrice de ce bulletin, ainsi qu'à Claire Savigny et Jean-François Coutout.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 20ème bulletin municipal et vous adresse, pour 2018, mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

Gilles LEGUEREAU



Réunion du 1er février 2017 à 18h30

- ♦ Comme décidé lors de la dernière réunion, un souffleur de feuilles a été acheté chez Vendômoise Motoculture pour la somme de 250 € TTC.
- ♦ Monsieur le Maire a revu Kévin Lefèvre concernant la réfection extérieure des murs de la mairie et de l'école. Monsieur Lefèvre a donné son accord pour faire l'ensemble ainsi que le tour du préau pour le même prix soit 11.700 €HT. Les travaux seront effectués pendant les grandes vacances.
- ♦ Remise du bulletin municipal le vendredi 3 février à 18h :
 - préparation de la salle : Gérard David et Jean-François Coutout
 - distribution des bulletins : Carmen David et Pascal Noyau
 - responsable vin d'honneur : Gérard David, Daniel Savigny, Pascal Leroi
- ♦ Balayage des caniveaux 2017
Après discussion, il a été décidé d'intervenir 4 fois par an, soit une fois tous les 3 mois. Un nouveau devis va être demandé à la société Suez.
- ♦ Un grand merci à Stéphane Chesneau qui a effectué bénévolement les travaux de branchement de la gouttière de l'église à la citerne afin de récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes place de l'église.
- ♦ Compte administratif 2016
Après étude du compte administratif ligne par ligne, des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement, il apparaît un résultat de clôture de -53.642,67 € en investissement et + 153.461,52 en fonctionnement. Le total du report pour 2017 est donc de 99.818,85 €.
- ♦ La date du vote du budget est fixée au 31 mars 2017 à 18h30.

Réunion du 22 Mars 2017 à 18h30

- ♦ Préparation du budget primitif 2017
 - en fonctionnement, après avoir vérifié chaque chapitre, il s'équilibre à hauteur de 275.018 €
 - en investissement, le montant des dépenses prévu pour l'année 2017 est de 75.000 € (voirie, entretien de bâtiments, petit matériel).
- Salle polyvalente
 - le conseil municipal décide de changer les sèche-mains pour un coût d'environ 1.000 €
 - il faut également acheter du matériel d'entretien (serpillères, tapis, balai, seau, distributeurs de savon, etc...)
 - Carmen David est chargée d'acheter une nouvelle pendule
 - il faut se renseigner pour la mise en place d'un défibrillateur qui sera posé à l'entrée extérieure de la salle.
- ♦ Dates des travaux de balayage des caniveaux 2017 :
 - mardi 28 mars

- mardi 27 juin
- mercredi 27 septembre
- mardi 21 novembre

Le coût de passage est de 304 € HT

- ♦ Compte rendu du budget du Syndicat Scolaire

=> tableau de répartition des charges par commune :

	Habitants	BAT	SIVOS	Total
Villemardy	280	3283	25177	28460
Périgny	200	2345	17983	20328
Villeromain	241	2825	21670	24495
Tourailles	132	1547	11869	13416
	----	-----	-----	-----
TOTAL	853	10000	76699	86699

- ♦ Fête de la musique

Elle se déroulera comme de coutume dans notre église le vendredi 16 juin.

Au programme :

- Les enfants de la classe de CM1-CM2 nous proposeront quelques chansons
- Un groupe de flûtistes de Bracieux interviendra ensuite
- Nous terminerons dans l'église avec 2 musiciens professionnels

La Band'Azimut nous accompagnera ensuite jusqu'au hangar communal où la municipalité et le comité des fêtes offriront le verre de l'amitié.

- ♦ Le conseil municipal décide de fixer au dimanche 12 novembre le repas des anciens avec le même traiteur et le même animateur qu'en 2016.
- ♦ Une matinée « Nettoyage de printemps » sera organisée le samedi 08 avril de 9h à 12h. Le rendez vous est fixé place de la mairie, des sacs et des gants seront fournis.
- ♦ Le conseil départemental nous informe que des travaux d'enduit sur la RD111 (entre Tourailles et Selommes) seront effectués entre le 19 juin et le 20 juillet.

Réunion du 31 Mars 2017 à 18h30

- ♦ Vote du compte administratif 2016

Le résultat de clôture en section d'investissement est de - 53.642,67 €.

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de + 153.461,52 €

L'excédent total pour 2016 est donc de + 99.818,85 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

- ♦ Vote du budget primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 275.018 € et la section d'investissement à 137.043 €

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

- ♦ Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour 2017.

- ♦ Nettoyage de printemps : rendez-vous le samedi 8 avril à 9h devant la mairie.
- ♦ Gérard David est chargé de se renseigner pour l'achat d'un défibrillateur.
- ♦ Permanences concernant l'élection du président de la République :

	<u>Dimanche 23 avril</u>	<u>Dimanche 07 mai</u>
8h - 12h	G. David P. Noyau F. Saint Oyant	G. David J. Leguereau F. Saint Oyant
12h - 15h30	D. Patry P. Leroi F. Gousseau	P. Randuineau F. Gousseau D. Savigny
15h30 - 19h	C. David P. Randuineau G. Leguereau	P. Leroi D. Patry C. David

Réunion du 31 Mai 2017 à 18h30

- ♦ Une délibération est à prendre concernant le changement d'indice de l'indemnité du maire et des adjoints. Celui-ci est passé de 1015 à 1022 à compter du 1er janvier 2017. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ♦ Les travaux de voirie route de Villebouzon, comprenant la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé à chaud sur 4950 m², se sont déroulés semaine 19. Ils nous donnent entière satisfaction.
Pour mémoire, le coût global de cette opération s'élève à 57.037,20 € TTC.
- ♦ Une réunion PLUI, organisée par la chambre d'agriculture, s'est déroulée à Villeromain. Le but était de répertorier toutes les exploitations agricoles ainsi que leurs sièges sociaux et leurs bâtiments afin de les protéger en vue d'une éventuelle urbanisation.
- ♦ Le conseil municipal souhaite investir rapidement dans un défibrillateur et des barrières de sécurité. Des renseignements vont être demandés à la commune de Selommes qui a déjà fait ce genre d'investissement.
- ♦ Denis Patry fait état d'une dette ancienne de la SACEM que le comité des fêtes est contraint de rembourser. Monsieur le Maire propose que cette facture soit payée par la commune soit 200 €.
- ♦ Fête de la musique
Responsable de l'église : Daniel Savigny
Aménagement du hangar : RDV à 17h30 (conseil municipal + comité des fêtes)
Organisation vin d'honneur + barbecue : Gérard David + Gilles Leguereau
- ♦ Soirée bénévolat le 06/06 pour enduire une partie du mur du préau :
Tradifarge (2 sacs) + bétonnière : Gilles Leguereau
Sable : Pierre Randuineau
Matériel : Daniel Savigny

- ♦ Permanences pour les élections législatives :

	<u>Dimanche 11 juin</u>	<u>Dimanche 18 juin</u>
8h - 11h30	G. David P. Noyau G. Leguereau (8h-10h) P. Randuineau (10h-13h30)	G. David J. Leguereau F. Saint Oyant
11h30 - 15h	F. Saint Oyant P. Leroi G. Leguereau (13h30-15h)	P. Noyau P. Leroi G. Leguereau
15h - 18h	D. Patry C. David F. Gousseau	C. David P. Randuineau F. Gousseau

Réunion du 30 Juin 2017 à 18h30

- ♦ Election du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :
Gilles LEGUEREAU est élu à l'unanimité
Election des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs :
Gérard DAVID, Pascal NOYAU et Daniel SAVIGNY sont élus à l'unanimité.
- ♦ Syndicat Scolaire
Lors de la prochaine réunion, la proposition va être faite pour maintenir la semaine d'école de 4,5 jours. En effet le décret autorisant à revenir à la semaine de 4 jours est arrivé trop tard pour une éventuelle réorganisation.
- ♦ Fête de la musique
Cette soirée a été un succès. Merci à la chorale des enfants de Villemardy et à leur maîtresse Mme Marie, aux flûtistes de Bracieux et à Marianne qui a été à l'origine de leurs venues, ainsi qu'à Daniel et Loïc qui ont bien clôturé cette soirée musicale dans l'église.
Merci à la Band'Azimut pour leur prestation et notamment l'animation dans le hangar lors du pique-nique auquel une centaine de personnes a participé.
- ♦ 14 juillet
Organisé par le Comité des Fêtes qui sera aidé du Conseil Municipal. Cette année il n'y aura pas de mechoui mais un repas avec de la viande grillée. Divers jeux animeront cette journée.

Réunion du 19 Septembre 2017 à 18h30

- ♦ Les travaux de peinture des façades de la mairie de l'école et du préau se sont déroulés semaines 31 et 32. Les résultats sont concluants et appréciés de tous. La facture est de 12.080 € HT soit 14.486 € TTC.
- ♦ Les toilettes de la mairie ont été rénovées et les WC changés pour la somme de 455 € TTC. Jean-François Coutout a repeint murs, plafond et menuiseries.

- ♦ Les toilettes de l'école ont également été repeintes par Jean-François.
- ♦ Le coût de la réparation de la tondeuse s'est élevé à 435 € TTC.
- ♦ La communauté d'agglomération prend en charge, à compter du 1er juillet 2017, la participation financière au SDIS. Pour la commune de Villemardy, la contribution annuelle est de 4.245 €. Pour les 6 premiers mois de l'année, la part communale est de 2.105,05 €, pour les 6 derniers mois, l'Agglo remboursera la somme de 2.139,95 € à la commune.
Les toilettes hommes de la salle des fêtes ont été réparées pour la somme de 307 €.
- ♦ Changement de locataires à la maison Focka.
Melle Laetitia Lefert a décidé de déménager au 31 août. Ce sont Melle Valérie Leroux et M. Corentin Florent qui habitent cette maison depuis le 1er septembre. Nous leur souhaitons la bienvenue à Villemardy !
- ♦ Un constat a été fait pour changer le panneau STOP détérioré rue des Peziers.
- ♦ Un devis va être demandé pour changer l'armoire chauffante de la cuisine de la salle polyvalente. Merci à Daniel Savigny pour les diverses réparations qu'il a effectuées sur l'armoire ainsi que sur le four.
- ♦ Devant la propriété de M. Legendre, rue de la Gibardièrre, il n'y a pas de canalisation d'évacuation des eaux pluviales. Compte tenu de ses besoins, un devis va être demandé.
- ♦ Le conseil municipal décide d'acheter un défibrillateur qui sera posé à l'extérieur de la salle polyvalente. Le coût se situe entre 2.000 et 2.500 €. Bruno David va nous conseiller pour l'achat de ce matériel.
- ♦ Compte rendu réunion du Syndicat Scolaire :
Effectif rentrée 2017 :
 - Périgny : 26 enfants
 - Villeromain : 23 enfants
 - Villemardy : 28 enfants soit un total de 77 enfants (comme l'an dernier)
 Le prix du repas pris à la cantine est fixé à 3,55 €, l'heure de garderie à 2,25 € (1,13 € la $\frac{1}{2}$ heure).
Coût de la scolarité pour 1 enfant en 2016 :
 - Scolarité : 717,09 €
 - Déficit cantine : 200,06 €
 - Déficit garderie : 57,74 €
 - Déficit transport : 161,81 €
 Total : 1176,70 €
Il a été décidé de titulariser le personnel du syndicat scolaire : Melle Anaïs Renier 30,75/35ème, Mme Cathy Alexandre 29,75/35ème et Mme Christelle Radet 7,25/35ème sur la base d'une semaine de 4 jours d'école (pour rappel, Mme Carole Hallouin est déjà titulaire à raison de 8/35ème).
Le contrat concernant le transport scolaire avec la société Saint Laurent a été reconduit pour une année au même tarif. Le chauffeur de car est le même que l'an dernier.

La participation des communes hors regroupement dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles a été fixée à 1.120 € par enfant.

Pascal Leroi propose que Julien Leguereau le remplace comme titulaire au syndicat scolaire.

- ♦ Merci à Denis Patry qui arrose et entretient les plantes devant l'église et sur la place.
- ♦ Prévision travaux 2018
Des devis vont être demandés pour :
 - restaurer l'ancienne cuisine et salle de bain à la mairie
 - enduire et isoler derrière la mairie et les toilettes enfants
 - reconfigurer l'espace « cailloux » dans la cour de l'école
 - confectionner un béton lavé sur certains trottoirs, dans la commune, etc...

—

Réunion du 23 Octobre 2017 à 18h30

- ♦ Une demande a été faite auprès de la société « EJD » de Cour Cheverny, spécialisée dans les illuminations, pour nous faire une proposition afin d'illuminer, pour Noël, les bâtiments communaux. Le responsable est venu sur place et a effectué une simulation dont le coût HT est de 2.495,91 € soit 2.995,10 € TTC. Ce prix comprend la pose et la dépose de toutes les guirlandes. Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité de donner son accord pour cet investissement. Il est à noter que cette facture sera payée en avril 2018.
- ♦ Le 11 septembre, des nids de frelons ont été détruits sur la commune par « SOS Abeilles ». Le coût est de 250 €.
- ♦ Une fuite d'eau a été détectée impasse des Jardins. La société SUEZ devrait bientôt intervenir.
- ♦ Le recensement de la population sera effectué sur la commune en janvier et février 2018. C'est notre secrétaire, Carole, qui sera l'agent recenseur.
- ♦ TELETHON 2017
Il se déroulera à Villemardy le 2 décembre avec les communes de Périgny et Selommes. Le matin sont prévus : une marche nordique, un concours de boules, une course pour les enfants ainsi que des parties de ping-pong, pêche à la ligne, etc.... Le midi il sera servi un couscous, suivi du traditionnel loto.
Le prix est de 14 € tout compris. Date limite des inscriptions : le 25 novembre.
- ♦ Organisation du 11 novembre
 - Pascal Noyau, Daniel Savigny, Pascal Leroi : RDV à 10h pour la préparation du vin d'honneur.
 - Responsable de la gerbe : Pascal Noyau
 - Départ du défilé pour le monument aux Morts à 10h30
 - vin d'honneur à 11h

- ♦ Repas des « aînés » du 12 novembre
Les invitations vont être distribuées le 24 octobre. Date limite pour les inscriptions : vendredi 3 novembre.
Le repas est préparé par M. Rodolphe Lefort de Montoire. L'animation est assurée par M. Didier Lévy.
- ♦ Une messe sera célébrée à Villemardy le 19 novembre à 10h30.
- ♦ La communauté d'agglomération a décidé de créer des pôles à Montoire, St Amand et Vendôme.
Le conseil municipal émet une réserve quant à la constitution de ces entités qui ne fait qu'augmenter la complexité administrative. En tout état de cause, si cette création devait se faire, le conseil souhaite intégrer le pôle de Vendôme.
Un mail va être envoyé, en ce sens, au président de la communauté d'agglomération.
(Il est à noter que d'autres communes allant dans ce sens, le Président a décidé, lors du conseil communautaire du 26 octobre, de reporter cette délibération et de demander à chaque commune son avis !).
- ♦ La remise des cadeaux de Noël au personnel communal aura lieu le vendredi 22 décembre à 19h. Le repas de Noël qui suivra sera servi au restaurant de Champigny en Beauce.

Réunion du 08 Décembre 2017 à 18h30

- ♦ Une délibération est à prendre concernant le transfert des biens communaux (zones artisanales) à la communauté d'agglomération. Notre commune n'est pas concernée mais il faut néanmoins donner notre avis.
Le conseil municipal donne son accord.
- ♦ Le transfert de la compétence relative à la prise en charge des contributions au budget de la communauté d'agglomération du service départemental d'incendie et de secours est maintenant acté. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a approuvé le rapport relatif aux conséquences financières des modifications statutaires évoquées.
Le conseil municipal donne son accord pour ce transfert.
- ♦ Le comité syndical du SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir) propose la dissolution du syndicat afin de permettre la gestion en régie de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devenant une compétence obligatoire des EPCI au 1er janvier 2018.
Le conseil municipal donne un avis favorable à cette dissolution.
- ♦ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour 2016 :

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Contrôle de conception des travaux HT	92.00 €	92.00 €
Contrôle de la réalisation des travaux HT	92.00 €	92.00 €
Contrôle de diagnostic en cas de cession immobilière (1ère visite)	110.00 €	110.00 €
Contrôle de diagnostic en cas de cession immobilière (2nde visite)	85.00 €	85.00 €
Le conseil municipal approuve ce rapport.		
♦ Changement d'agent d'entretien		
Melle Claire Savigny a décidé d'arrêter ses fonctions au 31 décembre 2017.		
♦ Travaux 2018		
D'autres devis ont été demandés concernant les enduits du mur arrière de la mairie ainsi que la « réhabilitation » de la cuisine. Des renseignements vont être pris pour des travaux sur certains trottoirs (béton, enrobé ou autre).		
♦ Merci aux personnes qui ont installé les illuminations le 08 décembre. L'installation des illuminations sur les bâtiments communaux par la société EJD est prévue courant semaine 50.		
♦ TELETHON		
Merci à toutes les personnes qui ont participé au Telethon. Plus de 115 repas ont été servis le midi. Le chiffre provisoire des recettes de cette journée se situe autour de 3150 €.		
♦ La subvention DSR 2017 d'un montant de 17000 € a été versée sur le compte de la commune.		
♦ Pêche du Grand Marchais		
Deux projets sont présentés au conseil :		
- M. Michel HUET propose d'inclure la pêche au sein de la société de chasse de Villemardy.		
- M. Robin GUILLON, qui remplace M. Gérard PEGERON à la tête de l'amicale des pêcheurs, propose d'officialiser cette situation en créant une association régie par la loi de 1901.		
Après discussion et avis de chacun, le conseil municipal décide de retenir le projet de Robin Guillon.		
♦ La remise du bulletin municipal 2017 aura lieu le vendredi 09 février à 18h.		
♦ La date de la fête de la musique 2018 a été fixée au samedi 16 juin 2018 à 18h.		
♦ Compte rendu du conseil d'école		
Les effectifs seront sensiblement identiques pour la rentrée 2018 mais avec moins d'enfants à Périgny et plus à Villemardy. Un voyage est prévu à Arville en juin 2018 pour tous les enfants du regroupement. Divers projets sont organisés pour les 3 classes.		
Le Syndicat Scolaire et les enseignantes sont pour le retour à la semaine de 4 jours d'école, l'enquête auprès des parents a donné le résultat suivant :		
Pour : 72,8 % - Contre : 11,8 % - Sans avis : 15,4 %		

LES FINANCES COMMUNALES EN 2017

Vous trouverez, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

* Excédents de fonctionnement capitalisés	53.642,67	53.642,67
* Subventions	17.000,00	17.000,00
* Fonds de compensation TVA	13.224,00	13.894,86
* Taxe d'aménagement	200,33	472,39
* Caution logement communal	/	480,00
* Virement de la section de fonctionnement	53.446,00	53.446,00
	-----	-----
TOTAL	137.513,00	138.935,92

Dépenses

	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
* Résultat d'investissement reporté	53.642,67	53.642,67
* Remboursement emprunts (capital)	7.000,00	6.916,04
* Caution logement communal	470,00	470,00
* Licence logiciels mairie (Segilog)	1.400,00	1.350,00
* Travaux divers (voirie, façade mairie, matériel salle)	75.000,33	72.541,20
	-----	-----
TOTAL	137.513,00	134.919,91

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement (frais par le Synd. Scolaire + concessions cimetière)	3.249,00	4.240,59
	-	-
Chapitre 73 : Impôts et taxes	103.535,00	111.359,81
* impôts locaux	88.000,00	90.137,00
* autres attributions	15.535,00	21.222,81
Chapitre 74 : Dotations versées par l'état	54.300,00	60.946,89
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	13.650,84	15.940,75
* loyer logements communaux	10.000,00	10.162,40
* locations salle + produits divers	3.650,84	5.778,35
Chapitre 76 : Produits financiers (intérêts parts soc.)	/	1,72
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	100.283,16	100.283,16
	-----	-----
TOTAL	275.018,00	292.772,92

<u>Dépenses</u>	<u>PREVU (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	130.388,00	36.872,19
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures (administratives, d'entretien....)	28.390,00	17.677,11
* entretien, réparations, services ext. Divers...	-	-
* assurance	91.498,00	7.594,60
* publicités, relations publiques (cérémonies, repas fin d'année, colis et repas aînés,etc...)	4.500,00	4.484,77
* frais postaux et téléphone	4.000,00	5.518,52
	-	-
	2.000,00	1.597,19
Chapitre 012 Charges de personnel	36.600,00	36.526,03
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	54.334,00	50.044,67
Dont * service incendie	4.245,00	2.105,05
* contributions aux organismes de fonct.	33.934,00	30.954,95
dont - <i>Synd. Scolaire</i>	28.460,00	28.460,00
- <i>Transport Scolaire (Conseil Gén.)</i>	1.500,00	1.191,26
* subv. aux associations	2.155,00	2.355,00
Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts	250,00	213,45
Chapitre 023 : Virement à la section inv.	53.446,00	53.446,00
	-----	-----
TOTAL	275.018,00	177.102,34

Villemary en chiffres c'est aussi :

- 284 habitants (population DGF au 01/01/2017)
- 129 logements
- 1217 ha de superficie
- 7687 m de longueur de voirie



LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE



DSR : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIENT LES PROJETS DE NOTRE COMMUNE.

C'est pour lutter contre la fracture territoriale que le Conseil départemental a créé, il y a sept ans, la Dotation de solidarité rurale (DSR). Il s'agit d'un soutien financier attribué par le Département aux communes de moins de 2 000 habitants pour les aider à réaliser leurs projets.

En 2017, notre commune a bénéficié de ce dispositif, nous permettant ainsi d'investir et de réaliser des travaux utiles à tous.

La DSR a déjà accompagné 1 600 projets dans les petites communes de Loir-et-Cher et généré 104 M€ de travaux. Ceux-ci permettent de créer les aménagements et services indispensables à la population, tout en remplissant les carnets de commande des entreprises locales (aménagement des centre-bourgs, sécurisation des accès devant les écoles, création de parcs ou d'aires de jeux pour les enfants, mise aux normes d'accès pour les personnes handicapées...)

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a annoncé que la DSR serait maintenue pendant toute la durée de son mandat. Une bonne nouvelle qui offre des perspectives durables d'investissement à notre commune comme aux 260 communes rurales de Loir-et-Cher.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CÔTÉS DE NOTRE COMMUNE POUR BÂTIR L'AVENIR

La dotation de solidarité est calculée sur la base du montant hors taxes des factures de travaux effectués sur la commune ; le montant de la subvention octroyée à la commune de Villemardy a été, pour 2017, de 17000 €. C'est donc en partie grâce à cette dotation que les travaux de voirie et de réfection des façades de l'école et de la mairie ont pu être réalisés :



TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE VILLEBOUZON



Pose de l'enrobé

Le passage du rouleau



Machine spécialement adaptée pour épandre le calcaire

Dernières finitions



Juillet - Août : réfection des façades de l'école et de la mairie par M. Lefèvre de Selommès



INFORMATIONS DIVERSES

Renseignements pratiques

* Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 02.54.23.81.04

Mail : mairie-de-villemardy@wanadoo.fr site internet: <http://www.villemardy.fr>

* Service des ordures ménagères

- passage chaque mardi pour les déchets ménagers
- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A (voir calendrier page ValDem)

* Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10 h30.

* Assistante sociale

Madame DELOURME, assistante sociale de la DPASS, est présente à la mairie de Selommes de 9h30 à 11h30 tous les 1^{ers} jeudis du mois uniquement sur rendez-vous au 02.54.73.43.43, et tous les 3^{èmes} jeudis du mois, sans rendez-vous.

* Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommes

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h – 12 h	
MARDI	9 h – 12 h	
MERCREDI	9 h – 12 h	
JEUDI		16 h – 19 h
VENDREDI		16 h – 19 h

* Représentants élus

- Conseillers départementaux :

Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT : 02.54.23.81.03

M. Maurice LEROY : 02.54.89.01.72

- Député : M. Maurice LEROY : 02.54.89.01.72

- Sénateurs :

Mme Jacqueline GOURAULT : 02.54.58.89.54

M. Jean-Marie JANSSENS : 02.54.71.66.34

Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité.

Ce recensement est obligatoire :

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Salle polyvalente de Villemardy

La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. **La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution** et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location.

Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures. Ils sont fixés par le Conseil Municipal : voir ci-dessous pour les tarifs applicables. La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : **l'énergie est facturée en supplément.**

Tarif de location :

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VILLEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES	
	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION
JOURNEE	140	240	260	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	60	/	120	/	/	/
JOURNEE SANS CUISINE	60	120	120	240	/	/
½ JOURNEE SANS CUISINE	30	120	60	240	/	/

Tarifs cimetière communal :

Concession

- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 50 €

Case colombarium

- 10 ans : 150 €
- 20 ans 300 €
- 50 ans : 400 €
- + plaque commémorative individuelle : 50 €

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement de la population aura lieu en 2018 à Villemardy. Carole HALLOUIN, notre secrétaire de mairie, vous contactera ou vous rendra visite entre le 18 janvier et le 17 février 2018 afin de recueillir les informations concernant votre foyer.

Cette année encore vous pourrez répondre par internet, tous les renseignements vous seront transmis par Carole.

Le recensement est très important pour la commune, de sa qualité dépendent le calcul de la population légale du village (servant de base au calcul de la dotation de fonctionnement revenant à chaque collectivité) ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Nous vous remercions donc de répondre au questionnaire de la meilleure façon possible.



RECENSEMENT
de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

COMITE DES FETES SAINT-MARTIN

Le bureau du comité des Fêtes St-Martin est constitué comme suit :

Présidente : LEGUEREAU Valérie, **Président-adjoint :** GOUDIN Nicolas,
Trésorier : PATRY Denis, **Trésorier-adjoint :** TARDIVEAU Jérôme, **Secrétaire :**
BOURDILLEAU Agnès, **Secrétaire-adjoint :** LEBOURG Michel - **Membres actifs :**
DAVID Gérard, GATIEN Michel, MANDON Odile, NOYAU Pascal.

Différentes activités ont été proposées tout au long de l'année 2017, par le Comité des fêtes St-Martin. Les bénéfices des manifestations organisées permettent de financer le spectacle de l'arbre de Noël ainsi que les cadeaux pour les enfants de la commune, et le versement d'une participation financière au Téléthon.

Le 19 février 2017 : 1^{er} Vide Dressing



Ce 1^{er} Vide Dressing a accueilli 18 exposants venus vider leur dressing dans une ambiance de shopping chaleureuse. De nombreux shoppers(euses) sont venus rechercher un vêtement ou un accessoire à petit prix.

Le 18 mars 2017 : La soirée dansante « Orientale »

Elle a réuni 70 personnes pour partager un excellent couscous dans une bonne ambiance. Les participants ont pu profiter de la soirée dansante qui a suivi le repas.

Le 28 mai 2017 : Marche gratuite

Une vingtaine de marcheurs ont effectué un parcours de 12km pour découvrir la commune et les alentours.

Le 14 Juillet 2017 : Repas et animations :

55 personnes ont apprécié un repas convivial. Différents jeux ont été proposés par le Comité des fêtes tout au long de cette journée (dont le concours de Molki, le concours de fléchettes ...).

Le 19 novembre 2017 : 2^{ème} bourse aux jouets et au matériel de puériculture

Celle-ci a attiré beaucoup d'exposants (40m d'exposition contre 26 m l'année dernière). La grandeur de la salle des fêtes, ne nous a pas permis de répondre à toutes les demandes de réservation. Entre 150 et 200 visiteurs sont venus chercher les bonnes occasions. Des quiches, des crêpes et des boissons chaudes ou froides étaient à la disposition du public et des exposants dans une ambiance sympathique.



Le 17 décembre 2017 : Pour Noël les enfants de VILLEMARDY et de PERIGNY ont assisté au spectacle « Les Zinzins », proposé par la commune de PERIGNY et le comité des fêtes de VILLEMARDY. De nombreux enfants et parents ont apprécié « Les coulisses de Noël », histoire racontée par deux artistes. Ce conte était rythmé par des chansons avec différents personnages animés. Dès ce spectacle captivant terminé, les enfants ont appelé le Père Noël qui a enfin fait son apparition avec sa hotte remplie de cadeaux et de chocolats offerts par le comité des fêtes et la commune de Périgny. La soirée s'est terminée par le goûter et par le vin d'honneur offerts, cette année, par la commune de Périgny.



Le Comité des fêtes vous propose des moments sympatiques et conviviaux pour l'année 2018 :

- 18/02/2018 : Bourse aux vêtements
- 14/04/2018 : Repas dansant (thème à définir)
- 03/06/2018 : Marche
- 14/07/2018 : 14 juillet (à confirmer)
- 25/11/2018 : Bourse aux jouets
- 16/12/2018 : Noël des enfants

Soyez nombreux à nous rejoindre pour toutes ces manifestations et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et idées...Tous les membres du comité des fêtes Saint Martin vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Club du 3ème âge de Villemardy - Périgny

La réunion mensuelle a lieu habituellement le 2ème jeudi de chaque mois. Le club se réunit dorénavant dans la salle de la mairie de Villemardy.

Voici le compte rendu de nos rassemblements :

- ♦ **Jeudi 12 janvier 2017** : 1ère réunion de l'année avec 8 adhérents qui, après le traditionnel échange de vœux, ont participé aux divers jeux et dégusté la galette des rois et différentes boissons. La séance s'est terminée à 17h30
- ♦ **Jeudi 09 février 2017** : Renouvellement des adhésions et présentation du bilan financier, plutôt satisfaisant, de l'année 2016 en présence de Monsieur le Maire de Villemardy et de Monsieur le 1er adjoint au Maire de Périgny, que nous remercions. 9 personnes étaient présentes.
- ♦ **Mercredi 08 mars 2017** : Réunion habituelle à laquelle tous les adhérents du club étaient présents.
- ♦ **Jeudi 20 avril 2017** : Réunion habituelle, seule Mme Javet, souffrante, était absente.
- ♦ **Jeudi 18 mai 2017** : Réunion habituelle à laquelle tous étaient présents
- ♦ **Jeudi 08 Juin 2017** : Après les jeux, le goûter et l'échange de nouvelles du pays habituels, chacun est rentré chez soi, vers 18h en souhaitant à ses compagnons de jeux de très bonnes vacances.
- ♦ **Juillet - Août** : vacances.
- ♦ **Jeudi 21 septembre 2017** : Reprise, dans une très bonne ambiance, après ces 2 mois de vacances ! Mme Noyau n'a pas pu venir. Nous avons accueilli, avec joie, une nouvelle adhérente : Claudine, nouvelle habitante de Villemardy à qui nous avons souhaité la bienvenue.
- ♦ **Jeudi 19 octobre 2017** : Nous accueillons, avec joie, 2 charmantes personnes : Mme Liliane Mahoudeau de Périgny et M. Jean-Claude Chapuisard de Selommes ce qui augmente le nombre d'adhérents du club... L'après midi jeux et goûter fut très agréable.
- ♦ **Jeudi 16 novembre 2017** : réunion habituelle, 4 adhérents étaient absents.
- ♦ **Jeudi 14 décembre 2017** : Dernière réunion de l'année à laquelle seule Mme Pothez n'a pu assister. Les traditionnels jeux ont été suivis du goûter de Noël avec chocolats et clémentines. Nous nous sommes quittés en nous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et en se donnant rendez-vous l'année suivante !

Nous remercions les municipalités de Villemardy et Périgny pour les subventions qu'elles ont bien voulu, cette année encore, nous accorder.

Nous invitons toutes les personnes désirant participer à ces après-midi de détente à nous rejoindre, elles apprécieront, sans aucun doute, la convivialité de nos rencontres. Nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Bureau

Le repas des aînés du 16 novembre



Chaude ambiance lors du repas !

villemardy

Les aînés se sont régalés

Dimanche, à la salle des fêtes de Villemardy, Gilles Leguereau, maire de Villemardy et Jean-Paul Claemens, premier adjoint au maire de Périgny et les équipes municipales des deux communes ont accueilli cinquante-sept convives autour du traditionnel repas offert aux aînés, préparé et servi dans la bonne humeur par l'équipe de Ro-

dolphe Lefort, restaurateur à Montoire. L'animation a été assurée par Didier Lévy, accordéoniste à Cormeray.

Les doyens présents au repas ont été honorés : Jeanine Labbé, 90 ans et Jean Boulay, 78 ans pour la commune de Périgny et Lucienne Breton, 92 ans et André Harivel, 88 ans pour la commune de Villemardy.



Jean Boulay, Jeanine Labbé, Lucienne Breton et André Harivel entourés de Jean-Paul Claemens et Gilles Leguereau.

Nouvelle République du 24 novembre 2017

La vie scolaire...

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2017, 78 enfants (77 pour 2016/2017). Malheureusement cet effectif, pourtant en hausse, n'a pas permis le maintien de 4 classes pour cette rentrée et une fermeture de classe a été décidée par l'inspection académique.

Les élèves sont donc répartis de la façon suivante dans les 3 écoles du Syndicat :



Ecole de Périgny (Tel : 09.64.07.69.63) : Mme Dorsemaine, institutrice et Mme Renier, ATSEM accueillent 26 enfants en maternelle (petite section : 8, moyenne section : 6, grande section : 12)

Horaires de l'école : 8h45 - 11h30 / 13h30 - 16h les lundi mardi jeudi et vendredi et 9h - 12h le mercredi.

Ecole de Villeromain (Tel : 09.61.55.42.52) : Mme Rencien, institutrice accueille 23 élèves (CP : 12, CE1 : 11)

Horaires de l'école : 9h - 12h / 13h45 - 16h les lundi mardi jeudi et vendredi et 9h - 12h le mercredi.



Ecole de Villemardy (Tel : 09.77.75.62.05) : Mme Marie, institutrice accueille 29 élèves (9 CE2, 12 CM1 et 8 CM2)

Horaires de la classe : 9h - 12h / 13h45 - 16h les lundi jeudi et vendredi, 9h - 12h / 13h30 - 16 h le mardi et 9h - 11h45 le mercredi

Le personnel du Syndicat Scolaire :

4 agents travaillent au sein du syndicat :

Mme Cathy Alexandre, adjoint technique, s'occupe de la cantine, de la garderie et du ménage dans les écoles de Villemardy et de Villeromain,

Mme Carole Hallouin assure le secrétariat,

Mme Christelle Radet, agent des services techniques, aide Mme Alexandre à la cantine et s'occupe du ménage à l'école de Périgny.

Mme Anaïs Renier, ATSEM, travaille à l'école de Périgny,



Le bureau du Syndicat Scolaire :

Il est composé de 12 membres (3 représentants de chaque commune) qui se réunissent environ 4 fois dans l'année pour prendre les décisions concernant l'organisation de la scolarité et des services (transport scolaire, cantine, garderie...), les tarifs (cantine, heures de garderie...), le budget prévisionnel....

Président : Gilles LEGUEREAU

Vice-Présidents : Véronique GUERDIN-LANGLAIS, François COCHET

Secrétaire : Michel RANDUINEAU

Membres : Jean-François LOISEAU, Cédric LEMOINE, Patrick PITOU, Jean-Paul CLAMENS, Carmen DAVID, Pascal LEROI, Didier LALLIER, Eric DESSAY.

Pour la rentrée 2017, le prix du repas a été fixé à 3,55 €; les menus sont, dorénavant, envoyés par mail aux parents qui nous ont transmis leur adresse électronique.

Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,25 €; nous vous rappelons les horaires d'accueil :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 8h45 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir.
- mercredi : de 7h30 à 8h45 le matin et de 12h15 à 12h45 le midi.

Les inscriptions sont à faire auprès de Carole Hallouin à la mairie de Villemardy ou Périgny.

Bilan Scolaire année 2016 pour 77 enfants

<u>Coût scolarité</u>	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	41 010,73 €	/	532,61 €
Matériel informatique	3 657,60 €	/	47,50 €
Fournitures scolaires	4 386,94 €	/	56,97 €
Maintenance matériel	580,35 €	/	7,54 €
Chauffage + eau + électricité + OM	6 846,63 €	/	88,92 €
Entretien des locaux	921,34 €	/	11,97 €
Produits pharmaceutiques	27,64 €	/	0,36 €
Frais postaux et télécom.	220,00 €	/	2,86 €
Participations obligatoires (Vendôme, TP...)	3 322,00 €	/	43,14 €
Assurance	1 602,47 €	/	20,81 €
Diagnostics amiante écoles	900,00 €	/	11,69 €
Remboursement emprunts	1 207,28 €	/	15,68 €
Fonds amorçage	/	5 266,66 €	-68,40 €
Participation commune de Pray	/	1 120,00 €	-14,55 €
TOTAL	64 682,97 €	6 386,66 €	/
DEFICIT : Dépenses – recettes	58 296,31 €	/	757,09 €

<u>Coût cantine</u>	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	18 776,46 €	/	243,85 €
Chauffage + eau + électricité + OM	2 730,06 €	/	35,46 €
Entretien des locaux	921,34 €	/	11,97 €
Alimentation	27 263,43 €	35 214,25 €	-103,26 €
Petit matériel cantine	85,20 €	/	1,11 €
Analyses labo.	41,28 €	/	0,53 €
Assurance	801,23 €	/	10,40 €
TOTAL	50 619,00 €	35 214,25 €	/
DEFICIT : Dépenses – recettes	15 404,75 €	/	200,06 €

<u>Coût garderie</u>	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	11 001,48 €	/	142,88 €
Chauffage + eau + électricité + OM	1 094,61 €	/	14,22 €
Entretien des locaux	204,74 €	/	2,66 €
Assurance	801,23 €	/	10,40 €
Recettes (heures de garderie)	/	8 655,78 €	-112,41 €
TOTAL	13 102,06 €	8 655,78 €	/
DEFICIT : Dépenses – recettes	4 446,28 €	/	57,74 €

<u>Coût transport scolaire</u>	Total		Par enfant
	Dépenses	Recettes	
Frais de personnel	13 283,28 €	/	172,51 €
Transport Saint Laurent	42 299,40 €	/	549,34 €
Subvention département	/	36 704,13 €	-476,68 €
Remboursement IJ Mme Bagland	/	6 419,26 €	-83,37 €
TOTAL	55 582,68 €	43 123,39 €	/
DEFICIT : Dépenses – recettes	12 459,29 €	/	161,81 €

COUT TOTAL A LA CHARGE DU SYNDICAT SCOLAIRE POUR 1 ENFANT : 1.176,70 €



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE participe à la vie de l'école en organisant des festivités visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles afin que chacune puisse financer ses besoins (achat de matériel pour la classe ou pour les arts plastiques, livres, sorties scolaires et spectacles).

L'APE est une association loi 1901 composée d'une équipe:

Président: Eric BOURGUEIL

Vice-Présidente: Cécile DELAUNAY

Trésorière: Valérie LEGUEREAU

Trésorier adjoint: Jérôme BRIARD

Secrétaire: Jessica ERNOULT

Secrétaire adjointe: Sabrina BAGLAN

Responsable des courses: Céline TURPIN

Responsable des courses adjointe: Véronique LANGLAIS

Membres actifs: Fabrice BONJUS, Bruno BREN, Laura CROSNIER, Emilie LEMOINE, Fancky DELAUNAY, Denis ROUX, Francis HERAULT, Sophie BRIFFAULT, Betty LHOMME et Margot GABILLET.



L'association:

Pour financer les activités de nos enfants, la coopérative scolaire est parfois insuffisante. Afin d'éviter de solliciter les parents, l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves mutualisent leurs moyens. C'est pourquoi l'association organise périodiquement des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, marché de Noël, chasse aux œufs, brocante de Tourailles, carnaval, fête de l'école et petite nouveauté de l'année: les pizzas).

L'argent récolté permet aux enfants de participer aux différentes sorties scolaires proposées par les enseignantes.

Exemple: financement du spectacle de Noël pour l'année 2016-2017

Participation au voyage de fin d'année pour Villeromain et Villemardy et à la journée pour Périgny pour cette fin d'année.

Une enveloppe de 300€ est offerte chaque année aux enseignantes pour acheter du matériel.



L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire, ainsi que les communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des mairies, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Merci aussi à tous les habitants des communes du regroupement qui nous ouvrent si gentiment leur porte lors des opérations croissants du dimanche matin et des tombolas.

Sans oublier nos sponsors qui nous soutiennent financièrement lors des différentes activités (éditions des carnets de tombolas, opération croissants et chasse aux œufs, lots tombolas).



Année 2017-2018:

Quatre activités ont déjà eu lieu: l'opération «croissants d'automne», «sapins de Noël» et le «marché de Noël», «opération Pizza».

d'autres sont à venir... à vos agendas:

- 23 février 2018 L'opération pizzas est renouvelée pour les vacances de février, elle sera également proposée aux habitants du regroupement.
- 18 mars 2018 et le 25 mars 2018 Croissants de printemps (Périgny/Villemardy) (Villeromain/Tourailles)
- 8 avril 2018 La brocante de Tourailles
- 22 avril 2018 La chasse aux œufs
- 24 juin 2018 La fête de l'école



APE PTVV

ape.ptvv@gmail.com

Le mot des enseignantes...

Journée à la forteresse de Montbazon

Fin mai, les quatre classes du RPI se sont rendues à Montbazon (37) afin de découvrir sa forteresse médiévale.

Une visite guidée et animée a permis à chacun de connaître les lieux ainsi que de nombreuses anecdotes sur le Moyen-Age.

Les élèves ont participé à différents ateliers pédagogiques centrés sur les métiers d'autrefois. Ils ont ainsi pu expérimenter le travail du cuir, la taille de pierre, la fabrication de savon, le maniement de l'arbalète ou la préparation de fouées, petits pains typiques de Touraine.

Cette journée a été tellement riche et appréciée de tous, qu'un projet plus complet pour cette nouvelle année scolaire a vu le jour. Les trois classes abordent le Moyen-Age sous différents angles : la littérature, les arts, les modes de vie etc. Les élèves partiront à la commanderie d'Arville au mois de juin prochain afin d'approfondir leurs connaissances sur la danse et les chants médiévaux.



Cuisiner son pain...



L'école en image...



Après 32 années de travail au sein du Syndicat Scolaire, dont 16 ans au poste d'ATSEM à l'école de Périgny, Mme Guillemeau a fait valoir ses droits à la retraite, Le 05 avril 2017 un pot de départ a été organisé en son honneur.



Comme il est de coutume, les élèves de CM2 du regroupement ont reçu un dictionnaire lors de la fête de l'école qui a eu lieu cette année le samedi 24 juin à Villeromain.



Les gendarmes de Selommès ont sensibilisé les élèves de CM1 - CM2 sur les bons usages et les dangers d'internet, tandis que les élèves de CE1 - CE2 recevaient une formation sur le code de la route et les règles de sécurité à respecter en tant que piétons. Ces 2 interventions ont été clôturées par la remise de permis internet et permis piéton.



Les enseignants de l'école de musique de Selommès sont venus présenter leurs instruments de musique aux élèves de Villemardy.

LES COPAINS PECHEURS DE VILLEMARDY

2017 est une année moyenne, certes les pêcheurs étaient là, le poisson un peu moins. Mais il règne toujours une très bonne ambiance et le casse-croûte du matin nous réchauffait le cœur !

L'ouverture de la truite s'est bien passée, les quotats ont été atteints, les pêcheurs étaient contents.

Le concours a attiré beaucoup d'amateurs, malheureusement le poisson s'est fait rare ! Nous avons quand même distribué les trophées et fêté ça en partageant le vin d'honneur suivi d'une grillade party et d'un concours de pétanque !

Pour la saison prochaine, je ne serai malheureusement plus là, puisque je déménage, mais il y aura une reprise de la pêche par les copains pêcheurs. Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à entretenir l'étang pour la pêche pendant toutes ces années.

Je vous dis au revoir et vous souhaite bonne chance à toutes et tous pour l'année prochaine.

Gérard PÉGERON





LA SOCIETE DE CHASSE DE VILLEMARDY



La saison 2016-2017 s'est achevée comme elle a commencé : dans la convivialité et la bonne humeur, tout en respectant la faune sauvage et son habitat naturel.

Comme il était pressenti, les intempéries du printemps et la sécheresse de l'été ont été préjudiciables pour la reproduction du petit gibier dans notre région. De ce fait, la fédération départementale de la chasse n'a attribué aucun bracelet perdrix.

Pour le faisane la situation est moins critique. Leur reproduction est moins impactée par les intempéries, car les périodes de ponte et d'éclosion sont plus étalées dans le temps. On a, par ailleurs, le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village.

Pour les autres espèces, la population de lièvres est globalement en baisse sur l'ensemble de la commune. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leurs prélèvements par la fermeture de la chasse au lièvre qui fut avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages furent effectués, afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. La société de chasse surveille activement cette population afin d'éviter qu'elle n'occasionne de dégâts sur les cultures.

Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de détente et de partage. Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Une fois la chasse terminée, les **chasseurs et non chasseurs** se retrouvent au cours de plusieurs manifestations.

Petit rappel de ce qui s'est fait sur 2017 :

- **Le 25/03/2017 40 équipes se sont affrontées au traditionnel concours de Belote**
- **Le 05/03/2017 Chasseurs et non chasseurs ont « battu la plaine de la commune pour recenser les différentes espèces de gibier**
- **Le 21/05/2017 68 convives (chasseurs et non chasseurs) se sont réunis autour d'un bon Repas.**

L'assemblée générale du 23/09/2017 a reconduit le bureau suivant :

- Président : Mr Michel HUET
- Vice-Président : Mr Patrick JOUANNEAU
- Secrétaire : Mr Gérard DAVID
- Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU
- Membres : Mr Michel GATIEN, Mr Dany LEGUEREAU, Mr Daniel BOUBET, Mr David LOTTIAUX

Pour la saison 2017-2018, la société compte 38 chasseurs (membres actifs-membres associés-actionnaires).

Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.

A VOS AGENDAS 2018:

- **Samedi 03 mars 2018 (13h30)** : Concours de belote par équipe - Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Dimanche 04 mars 2018 (7h45)** : Comptage - RDV place de la mairie de VILLEMARDY
- **Avril 2018** : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Dimanche 27 mai 2018 (12h)** : Repas de la société de chasse - Salle des fêtes de VILLEMARDY

Le Bureau de la Société de CHASSE est déçu que la municipalité de VILLEMARDY, ne l'ait pas désigné pour la gestion de la pêche faite au GRAND MARCHAIS. Ce projet aurait permis de compléter son activité et d'utiliser ses fonds pour l'entretien et le fonctionnement du GRAND MARCHAIS, et ainsi de compléter son nom en Sté de chasse Pêche et nature de VILLEMARDY.

Les membres du bureau et moi-même nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. En espérant vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président,
Mr Michel HUET



Cela s'est passé en 2017....



Une matinée « nettoyage de printemps » a été organisée le samedi 08 avril



Préparation du mur de l'école avant le ravalement de façade

Une page d'histoire



Suite à la violente tempête du 26 décembre 1999, le toit s'est envolé et la salle des fêtes est détruite.



14 Septembre 2002 : inauguration de la nouvelle salle polyvalente



15 Mars 2017 : fin du remboursement de l'emprunt contracté pour la reconstruction de la salle.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SELOMMES



Le SIAP de Selommès en quelques chiffres (2016) :

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommès Villemardy, et Villeromain,
- 996 abonnés,
- 180 536,6 m3 d'eau produits dans l'année
- 82,5 km de linéaire de réseau (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 1067 branchements
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnard »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m3
- 76,3 % de rendement

Les résultats de l'exercice 2016

Voté le 28 mars 2017 le compte administratif de l'exercice 2016 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 158.332,22 €

Dépenses		Recettes	
Electricité	12,56 €		
Petit équipement (meuble bureau)	215,00 €	Surtaxe eau	58 420,37 €
assurances	884,75 €	Produits de participat.	/
part frais fonct commune	230,00 €	amort subventions	8 176,00 €
Départ Mme Grossin	120,00 €	Mandats annulés sur exercice antérieur	/
rémunération personnel	780,52 €		
indemnités président	2 763,39 €	excédent reporté	126 833,58 €
intérêts emprunts	6 753,51 €		
Services bancaires et assimilés	/		
dotations amortissements	23 338,00 €		
total	35 097,73 €	total	193 429,95 €

Section d'investissement : Excédent cumulé de 74 557,23 €

Dépenses		Recettes	
Trx réseaux	/	Excédent reporté	74 857,25 €
rembt emprunts	11 955,62 €	Subvention Equipt	/
amort; subventions	8 176,00 €	emprunts	/
Opérations patrimoniales	3 506,40 €	amortissements	23 338,00 €
Créances sur transfert	/	Opérations patrimoniales	/
Déficit reporté	/	Créances sur transfert	/
		Opérations compte de tiers	/
total	23 638,02 €	total	98 195,25 €

Bilan du service pour l'année 2016

L'essentiel de l'année :

- Station de Villemardy : changement du compteur de prélèvement et installation d'un nouveau débitmètre d'eau
- 19 réparations sur le Syndicat suite à la recherche de fuite
- 49 003 ml de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuite : la recherche de fuite a permis de remonter considérablement le rendement réseau avec une augmentation à 76% en rendement primaire. Il sera nécessaire de prévoir un plan de renouvellement de canalisation voir à compléter le projet de sectorisation avec des débitmètres sur la partie Villefrancoeur et mettre en place de la télérelève afin d'obtenir des gains complémentaires sur les prochaines années.

Budget 2017

Voté le 28 mars 2017 par le Comité Syndical, le budget pour l'exercice 2017 s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation.....213 509,00 €
Section d'investissement137 875,00 €

Les actions du SIAEP

L'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est en cours. La société Hadès, titulaire du marché, et donc en charge de cette étude, a procédé à la collecte des données concernant le syndicat d'eau et effectué une campagne de mesures (phase 1).

Pour rappel, les objectifs de cette étude, subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau, sont les suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine et mise à jour des plans de réseaux,
- préserver la ressource en eau potable en réduisant et maîtrisant les pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
- sécuriser l'alimentation en eau potable des abonnés,
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans,
- proposer des scénarii concernant l'évolution du prix de l'eau.

Les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs des particuliers situés dans les périmètres de protection du château d'eau vont eux aussi être réalisés prochainement. Les études de sol sur chaque parcelle concernée ont d'ores et déjà été effectuées.



Qualité de l'eau

Organisation du contrôle et de la qualité de l'eau :

Le suivi de la qualité de l'eau « de la ressource à la distribution » fait l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'Agence Régionale de Santé. Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 janvier 1989.

La société Suez Eaux va au-delà des contrôles obligatoires et pratique des analyses complémentaires et des tests réguliers sur la qualité de l'eau distribuée.

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par:

Chantal CLEMENT
Tél: 02 38 77 34 81

Résultat à afficher en mairie

Destinataires

MONSIEUR LE PRÉSIDENT - SIAEP DE SELOMMES-VILLEMARDY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEMARDY
MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME

SIAEP DE SELOMMES

Prélèvement 00064583 Commune VILLEMARDY
Installation TTP 000322 CHAT D'EAU LES BOISSONNARDS
Point de surveillance P 0000000322 CHAT D'EAU LES BOISSONNARDS
Localisation exacte COLONNE DESCENDANTE
Prélevé le : mercredi 06 décembre 2017 à 09h09
par : CARSO SEBASTIEN BOUTARD
Type visite : P1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12,6 °C				25,00
Chlore libre	0,12 mg/LCl2				
Chlore total	0,13 mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : P1TRI Code SISE de l'analyse : 00071356 Référence laboratoire : LSE1712-7446

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0	qualit.			
Couleur (qualitatif)	0	qualit.			
Odeur (qualitatif)	0	qualit.			
Saveur (qualitatif)	0	qualit.			
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU			2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL	0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL	0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,51	unité pH		6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	25,00	°f			
Titre hydrotimétrique	20,6	°f			
MINERALISATION					
Chlorures	17,0	mg/L			250,00
Conductivité à 25°C	573	µS/cm		200,00	1100,00
Sulfates	13,6	mg/L			250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L			0,10
Nitrates (en NO3)	32,4	mg/L	50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L	0,10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0,2	mg/L C			2,00
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,005	µg/l	0,10		
Atrazine	0,024	µg/l	0,10		
Cyanazine	<0,005	µg/l	0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/l	0,10		
Hexazinone	<0,005	µg/l	0,10		
Métamitron	<0,005	µg/l	0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/l	0,10		
Prométhrine	<0,005	µg/l	0,10		
Propazine	<0,020	µg/l	0,10		
Simazine	<0,005	µg/l	0,10		
Terbutéon	<0,005	µg/l	0,10		
Terbutylazine	<0,005	µg/l	0,10		

PLV : 00064583 page : 2

Terbutryne	<0,005	µg/l	0,10		
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/l	0,10		
Atrazine-déiisopropyl	<0,020	µg/l	0,10		
Atrazine déséthyl	0,083	µg/l	0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/l	0,10		
Atrazine déséthyl déiisopropyl	<0,020	µg/l	0,10		
Hydroxyterbutylazine	<0,020	µg/l	0,10		
Terbutéon-déséthyl	<0,005	µg/l	0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,005	µg/l	0,10		
Trietazine deséthyl	<0,005	µg/l	0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Total des pesticides analysés	0,107	µg/l	0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00064583)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter la présence d'atrazine et d'atrazine déséthyl.

Signé à Blois le 29 décembre 2017

Pour le préfet
Pour le délégué départemental
de Loir et Cher
Ingénieur principal d'études sanitaires

Christophe CHAUVREAU

SIVOS de LA CHAUVINIÈRE



Rappel :

Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes.

Les finances du SIVOS

◆ Exercice 2016

Le compte administratif 2016 a été voté le 28 mars 2016

Les résultats de l'exercice 2016 ont fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Excédent..... 1317,56 €

Section d'investissement : Excédent.....2195,38 €



◆ Budget 2017

Le budget de l'exercice a été voté le 28 mars 2016.

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Indemnités Receveur + Secrétaire	400,00 €	Intérêts des parts sociales	2,44 €
Prime d'assurance	1 800,00 €	Remboursement des intérêts des emprunts par les 5 communes adhérentes	/
Frais postaux	60,00 €		
Remboursement de frais de gestion à la commune de VILLEMARDY	305,00 €	Contribution des communes adhérentes aux frais de fonctionnement	3 285,00 €
Contrat de surveillance des légionelles	200,00 €		
Entretien de bâtiments	1 790,00 €	Excédent reporté	1 317,56 €
Fêtes et cérémonies	50,00 €		
Virement à la section d'investissement	/		
Total	4 605,00 €	Total	4 605,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	/	Excédent reporté	2 195,38 €
Equipements divers	2 195,38 €	Excédents fonctionnement capitalisés	/
Total	2 195,38 €	Total	2 195,38 €

Les fortes pluies de mai 2017 ont provoqué des dégâts assez importants dans les locaux du stade. Une déclaration de sinistre a été adressée à notre compagnie d'assurance qui, après visite d'un expert, remboursera les frais de remise en état à hauteur de 1150,61 €.



La Band' Azimut

2017 aura été une année riche pour la banda avec pas moins de 21 sorties dont 1 pour la commune de Villemardy : la traditionnelle fête de la musique et nous avons animé le carnaval du groupement scolaire.

En 2017, la banda a participé les 13 et 14 mai à l'un des plus grand festival de bandas regroupant près de 35 bandas et 2000 musiciens : le festival de Condom. Ce weekend a été riche en émotion et fut une belle aventure humaine riche en échanges musicaux. Voici quelques images de ces bons moments :



Le reste de l'année, la banda a sillonné le Loir et Cher pour animer diverses manifestations telles que : La choucroute du foot de Selommes, la marche nocturne à Coubourzon, le bal des pompiers à Blois, La fête des guernazelles et la paella à Bracieux, la tarte aux prunes de Lunay, une fête à Chateaufort, la tarte tatin à Lamotte Beuvron, la fête du bourru à Thoré la Rochette,...



Nous avons traditionnellement fini l'année avec le père Noël en animant le marché de Noël de Lavardin et d'Azé.

Pour la 7^{ème} année nous avons organisé notre soirée paella en septembre qui a rassemblé près de 250 personnes. Nous vous remercions tous pour votre fidélité.

Nous espérons que l'année 2018 sera aussi dynamique et riche en échanges musicaux et rencontres.

Nous vous invitons à suivre nos déplacements sur notre site internet : www.bandazimut.com ou sur notre page Facebook.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2018.



Vendredi 16 Juin : fête de la musique à Villemardy



Après avoir apprécié la chorale des élèves de Villemardy, les chansons du groupe « nos folles années » composé de Daniel Deruytère et Loïc Nuret et les musiciens du groupe « La Flûte Enchantée » de Bracieux, c'est accompagnés de la Band'Azimut que nous nous sommes rendus au hangar communal pour le vin d'honneur offert par la commune et partager le pique-nique.

LA LYRE AMICALE DE SELOMMES



Grâce à l'assiduité des musiciens à chaque répétition, un programme de qualité a pu être présenté lors de nos différents déplacements et notamment à Reugny (37), à la fête de la musique de Selommes et lors de notre concert d'automne où nous avons eu le plaisir de recevoir la musique d'Ouzouer le marché.

Du côté de notre Ecole de musique, le moral est au beau fixe, pas moins de 43 élèves suivent des cours de solfège et d'instrument chaque semaine dispensés par nos professeurs.

Petits et grands, nous ont présenté un spectacle de qualité lors de l'audition qui a eu lieu le dimanche 2 avril 2017, un après midi musical très réussi.

Comme chaque année à l'issue du stage de Saint Brévin les pins (Stage Musijeunes) nos plus jeunes musiciens de l'harmonie accompagnés des musiciens des écoles de musique de Lunay et Lancé Pray nous ont présenté un concert de très belle qualité à Selommes le vendredi 14 avril 2017.

Bravo à tous ces jeunes qui assurent la pérennité de nos harmonies.

Notre année 2017 s'est clôturée sur une note très agréable avec la troupe théâtrale de la musique municipale de Lunay qui a enthousiasmé le public lors de sa représentation le dimanche 17 décembre 2017.



Dans l'attente de vous accueillir lors de nos prochains concerts, nous vous souhaitons une excellente année 2018.

Musicalement

Elise Chevais

Présidente

Le Téléthon 2017

Un chiffre en hausse

Cette année pour la 31ème édition nationale, la commune de Villemardy, en partenariat avec Selommes et Périgny, a organisé une journée au profit du Téléthon et ce malgré une météo peu clémente.

Celle-ci a débuté par des jeux, de la marche nordique, un circuit citoyen pour les petits, la pêche à la ligne pour les enfants, et un tournoi de pétanque (merci à La Boule Selommoise).

De nombreuses petites souris en laine ont également été vendues. Comme l'année passée, une vente de café, chocolat, thé, vin chaud, ainsi que des crêpes a été mise en place.

Malgré le temps glacial, la Lyre amicale est venue jouer plusieurs morceaux.

L'apéritif et les parts de la pizza géante mises en vente à 1 € (offerte par la boulangerie Aux délices selommois) a rencontré un franc succès.

116 repas préparés par la Toque Vendômoise (couscous, fromage, café et vin compris pour 14 €) ont été commandés (adultes, enfants et portage compris -un grand merci à nos porteurs-). Les desserts étaient confectionnés par nos bénévoles.

Nous avons également une grille géante de loto de 90 cases vendues un euro la case pour gagner une corbeille de fruits d'un poids de 7kg200 offerte par l'épicerie Vivéco.

Le traditionnel loto d'une quinzaine de parties grâce aux nombreux lots offerts a clôturé cette journée.

La somme totale récoltée cette année au profit du Téléthon est de 3121,91 €.

Comme chaque année, je tiens à remercier vivement les municipalités, le personnel scolaire, périscolaire, l'Épicerie Vivéco, La Toque Vendômoise, l'Auberge du Pressoir à Rhodon, ainsi que la boulangerie Aux délices Selommois (Nathalie et Jean-François) pour le pain, la pizza géante, les chouquettes ainsi que toutes les petites douceurs bretonnes vendues en boutique pendant au moins 15 jours.

Merci à toutes les associations de Selommes, Villemardy et Périgny qui sont toujours présentes, financièrement et/ou bénévolement.

Un grand bravo à l'équipe organisatrice et tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible depuis toutes ces années.

De nouvelles idées commencent déjà à germer pour la prochaine édition, et nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 8 décembre 2018 à Selommes.

Christine Mathon-Patry

centre de secours



Au cours de l'année 2017, nous avons réalisé **98 sorties** sur différentes communes : 30 à Selommes, 8 à Villemardy, 7 à Villeromain, 9 à Périgny, 1 à Rhodon, 8 à Villetrun, 9 à Coulommiers, 1 à Rocé, 9 à Faye et 16 interventions hors secteur, en voici le détail :

- 63 secours à personnes
- 2 destructions d'insectes
- 7 feux en renfort
- 12 accidents de la circulation
- 8 renforts extérieurs
- 2 opérations diverses
- 4 feux de cheminée

Matériel :

Au mois de Mai, notre véhicule VTU a été remplacé par un véhicule identique mais plus récent et performant.

Manœuvres :

Maintenant, toutes nos manœuvres sont effectuées en collaboration avec des formateurs du CSP Vendôme.

Pour les recyclages de secourisme, les sessions sont encadrées par le S/C Eddy MICH.

Personnel :

Départ du Caporal-chef Dominique PETAY (droit à la retraite), du Sapeur 1^{ère} classe Thomas BROUX (mutation professionnelle) et du Sapeur Adrien BERTAUX.

Retour du Sapeur 1^{ère} classe Arthur RONDEL, après 2 ans de disponibilité.

En juin, nous avons accueilli l'Adjudant Sébastien BIETT comme volontaire au CI de Selommes. (pompier professionnel au CSP Vendôme).

En début d'année, nous allons également accueillir 2 nouveaux sapeurs Alexis GILBERT et Bastien BUFFIERE.

Le Caporal-chef Jean-Marc DORISON a pris sa retraite le 31 décembre 2017 après 26 ans de service au sein du CI Selommes. Nous pouvons le féliciter pour le travail accompli tout au long de sa carrière et un grand merci pour avoir assuré l'entretien extérieur de la caserne. Bonne et longue retraite à toi Jean Marc.

Formations

Damien BIZIEUX a passé le permis poids lourds

Baptiste ROGER a suivi la formation secours routier.

Manon PETAY a commencé la formation incendie M4/M5 24 heures au CS St-Amand. Elle terminera celle-ci en 2018 par 9 jours au CFIS et 40 heures de formation sur ordinateur.

Sainte Barbe

Remise du diplômes d'équipier secouriste ainsi que la distinction de sapeur 1^{ère} classe à PETAY Manon et BRETON Dylan.

Remise du diplôme d'équipier secours routier à ROGER Baptiste.

Remise de la médaille d'honneur échelon bronze pour 10 ans de service à MANSOY Karine , MANSOY Ludovic, HERVY Alain et JAHAN Gilles.



Gilles JAHAN, Alain HERVY, Karine MANSOY, Ludovic MANSOY



Manon PETAY, Dylan BRETON, Baptiste ROGER

Félicitations aux diplômés, médaillés et promus.

Au mois de décembre nous avons participé à l'exposition du Conseil Départemental sur le thème des sapeurs pompiers à la médiathèque de Selommes.

Si vous souhaitez vous former aux gestes de premiers secours, nous organisons des formations à partir de 6 candidats, formation de 7 heures, s'inscrire auprès des sapeurs pompiers.

Les sapeurs pompiers vous remercient très sincèrement pour votre accueil et votre générosité lors de leur passage avec les calendriers.

Le Chef de Centre
Patrice BIZIEUX



Contrôle des bornes à incendie de Villemardy par Dylan Breton et Manon Petay



Revue lors de la Sainte Barbe



La gendarmerie est représentée dans nos trois cantons par les brigades de proximité de Marchenoir, Beauce la Romaine et Selommes.

Placées sous l'autorité de la Communauté de Brigades de Marchenoir elles sont composées de 18 militaires répartis au sein de ces trois unités.

Si l'accueil physique au sein de la brigade de Marchenoir est garanti tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures (09h-12h et 15h-18 h les dimanches et jours fériés) celui des brigades de Selommes et Beauce la Romaine se décline comme suit :

- Beauce la Romaine : les mardis et samedis de 8 à 12 heures
- Selommes : les lundis de 14 à 18 heures et samedis de 8 à 12 heures

(Pour des impératifs de service ces deux brigades peuvent être amenées à ne pas accueillir le public dans ces créneaux mais quoi qu'il en soit vous aurez toujours un interlocuteur pour vous aiguiller dans vos démarches.)

La sécurité : l'affaire de tous.

La prévention en matière de sécurité s'impose à tout un chacun. Pour participer aux côtés de la gendarmerie à la sécurité au quotidien dans votre commune, il suffit à chacun de jouer son rôle de citoyen.

Être citoyen...

C'est de ne pas oublier de prévenir les services de gendarmerie au moment opportun et à bon escient.

Être vigilant et signaler tous faits ou agissements suspects.

Lutte contre les cambriolages.

Si la protection absolue n'existe pas, il est possible de limiter les risques de cambriolages.

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clefs.
- Restez vigilants sur les accès à votre domicile.
- Si vous devez laisser quelqu'un rentrer dans votre domicile assurez-vous de son identité.
- Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences.
- Signalez votre absence à la gendarmerie.
- Ne laissez jamais de valeur dans votre domicile. Même si vous détenez un coffre à domicile, peu importe sa taille ou son poids, il peut être volé. Déposez vos objets de valeur dans un coffre bancaire cela est plus sûr.

Si vous êtes victime d'un cambriolage.

Si vous êtes présents, **ne prenez aucun risque et prévenez sans attendre la gendarmerie en composant le 17.**

Protégez les traces et indices. Ne rien toucher et attendre nos services.

Vol sur exploitations agricoles.

Essentiellement rurale la circonscription de Marchenoir est sujette à de nombreux vols sur exploitations agricoles (batteries, GPS, métaux sur rampes d'arrosage...). Des mesures simples à mettre en œuvre peuvent être mise en place pour lutter contre ce phénomène.

- Ne pas stationner les engins agricoles aux bords des routes.
- Retirer les systèmes de navigation des engins et les stocker en lieu sûr.
- Télé-surveiller les systèmes d'irrigation au moyen de caméras de chasse.
- Identifier, marquer les éléments susceptibles d'être dérobés.

QUELQUES REGLES CITOYENNES.....

Elagage :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne. Au cas où l'élagage des arbres ne serait pas effectué, les frais de remise en état des réseaux (téléphoniques, électriques, etc....) seront à la charge des propriétaires des arbres.

Il en est de même pour le ramassage des feuilles à l'automne.

Bruits de voisinage :

Vu l'arrêté préfectoral n° 92-1110 du 06 juin 1992 relatif aux bruits de voisinage, modifié par arrêté du 30 mai 1995 :

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- * **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**

- * **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- certains habitants se plaignent des nuisances causées par les aboiements de chiens. Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, des mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Feux :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **interdit** ! (article 84 du « Règlement sanitaire Départemental ». Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme certains hydrocarbures notamment.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage ou le dépôt à la déchetterie la plus proche (penser à vous munir de votre carte d'accès remise par la mairie).

La Médiathèque vous accueille

Depuis son ouverture en 2006, la Médiathèque ne cesse d'évoluer grâce au travail conjoint des professionnels (Lysiane et Ingrid) et des bénévoles (Monique, Charlotte, Mireille, Marie-Françoise, Agnès, Sandra, Leatitia, Lucie, et Maeva...)

La Médiathèque propose un catalogue de 21 000 ouvrages comprenant livres, revues, Cd, Dvd, Textes lus, liseuses...

Ainsi la Médiathèque essaie de répondre au mieux à sa mission principale qui est : « le livre, la lecture et l'accès à la culture pour tous ».

En plus, **tous les mois**, vous pouvez :

- Ecouter des histoires
- Voir des expositions
- Participer à des ateliers

De façon régulière :

- Echanger et discuter autour de vos ouvrages préférés.
- Participer à une conférence.
- Assister à un concert ou une projection de film.

Toutes ces animations sont **gratuites** et ouvertes à tous ...

<u>La Médiathèque vous accueille :</u>	Mercredi :	10h-12h30 et	16h-19h
	Vendredi :		16h-19h
	Samedi :	10h-12h30	

L'année 2017 pour la Médiathèque c'est l'année du changement. La fusion avec 3 autres communautés de communes a entraîné la création de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois. Ce changement va permettre de travailler avec les autres bibliothèques-médiathèques et ainsi apporter un service plus large en terme d'animations, de ressources notamment...

Après 10 ans de bons et loyaux services 2 des Renault Kangoo jaunes réformés de la Poste ne sont plus, un nouveau véhicule devrait arriver dans les prochaines semaines.

Inscriptions (uniquement pour l'emprunt d'ouvrages) :

gratuit pour les - de 18 ans

6 euros pour les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

12 euros pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.



Un nouvel abonnement le « **pass-lecture** » permet d'avoir accès à l'ensemble des collections et des services des médiathèques de Territoires vendômois.

20 euros pour les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

40 euros pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Ne l'oubliez pas ... Osez y venir !!!

Pour tous renseignements : 02 54 23 83 34

mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr - www.mediatheque-ccbg41.fr



Après la fusion au 1^{er} janvier 2017 de quatre communautés de communes, la nouvelle agglomération Territoires Vendômois a vu le jour. Un an s'est écoulé depuis sa création et le réseau multimédi@, qui fait partie de l'un de ses services, continue son action sur le territoire de l'agglomération avec ses 3 espaces multimédi@. L'animatrice, Natacha Gautier, nous en parle.

Natacha, cette fusion a-t-elle changé le mode de fonctionnement du réseau multimédi@ ?

N.G : C'est tout naturellement que cette année de transition s'est déroulée, les espaces multimédi@, les horaires et les tarifs restent les mêmes, mais depuis septembre, une nouvelle formule de tarification a été mise en place, c'est une réelle opportunité qui a le mérite qu'on s'y intéresse, la carte pass qui offre la culture pour tous avec un tarif unique et très attractif.

Parlez-nous de cette carte pass ?

N.G : La carte pass ou le pass lecture, c'est un abonnement unique qui donne accès aux huit bibliothèques, médiathèques et points lecture de la communauté d'agglomération ainsi qu'au réseau multimédi@. Fini la tarification de 1€ de l'heure pour les séances informatiques, l'abonnement est annuel, il est de 20€ pour les adultes habitants de l'agglomération et 40€ pour les habitants hors agglomération, gratuit pour les enfants de moins de 16 ans. Il est possible de faire son inscription en ligne, mais également à l'espace multimédia de la médiathèque ou bien en vous rendant au guichet unique à la mairie de Vendôme.

Pouvez-vous nous rappeler le fonctionnement de ce réseau ?

N.G : Ce sont trois espaces multimédi@, d'Authon à Selommes en passant par Saint-Amand-Longpré, une animatrice et sept ordinateurs portables itinérants.

Ces lieux sont ouverts à tous, du jeune enfant à l'ado, de l'adulte au senior.

Le but de ces lieux est d'initier à l'outil informatique et à Internet, aux tablettes et smartphones, ainsi qu'à la photo numérique mais également de permettre en accès libre ou un accompagnement pour des démarches administratives : déclarations d'impôts, pré-inscription carte d'identité, demande de carte grise, en sont quelques exemples.

Durant les vacances scolaires, il est proposé des animations à thème, une façon d'appivoiser l'outil informatique au travers d'activités numériques créatives. On y vient selon ses disponibilités pour se divertir, s'enrichir, ce sont des lieux d'écoute et de partage où la convivialité est le maître mot.

Que dire pour cette nouvelle année ?

N.G : L'augmentation chaque année de la fréquentation, (+10% pour 2017) montre l'attachement pour ce service public de proximité en milieu rural.

Alors, on continue... avec des animations ludiques et créatives, ainsi que de l'accès libre aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), nous répondons au cas par cas, selon les besoins des usagers, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'animatrice. Le site Internet du réseau multimédia est aussi un support de communication pour se tenir informé de l'actualité du service ainsi que des manifestations sur le Territoires vendômois.

Espace multimédi@ - Médiathèque 41100 Selommes Tél : 02.54.23.83.34 ou 07.68.58.75.13
multimedia.polesaintamand@territoiresvendomois.fr / www.reseau-multimedia-ccbg41.fr

Horaires d'ouverture de l'espace multimédi@ :

Mardi : 14h à 17h30 et Mercredi : 10h à 12h30



TERRITOIRES VENDOMOIS

*66 communes rassemblées
par une même ambition*



NOS CHIFFRES CLÉS

A 42 minutes de Paris

55 000 habitants

2500 entreprises

20 000 emplois

50 % de l'emploi salarié
privé dans l'industrie

600 emplois créés depuis 2014

20 000 m² de bâtiments
commercialisés en 2016

7,7 % Le taux de chômage
le plus bas de la région Centre

75 % Le taux d'activité
le plus élevé de la région Centre

NOS ACTIONS

- Création d'un relais assistantes maternelles itinérant
- Un nouveau pass bibliothèques à 20 €
- Des tarifs identiques pour tous les habitants de l'agglomération
- Le service public en ligne avec l'Espace famille

NOS PROJETS

- Aménagement du nouveau centre aquatique 15 millions d'€
- Le Minotaure nouvelle génération (spectacles et congrès) 4,5 millions d'€
- Construction du nouveau gymnase de Montoire
- Aménagement de plateaux sportifs à Crucheray et Saint-Amand-Longpré
- 2,5 millions d'€ investis pour :
 - Créer et aménager 4000 m² de locaux d'activités.
 - Proposer 17 hectares de terrains pour accueillir les projets des entreprises.
 - Agrandir la pépinière numérique Outremer (Gare TGV)



Contactez-nous au 02 54 89 42 00
Hôtel de Ville et de Communauté



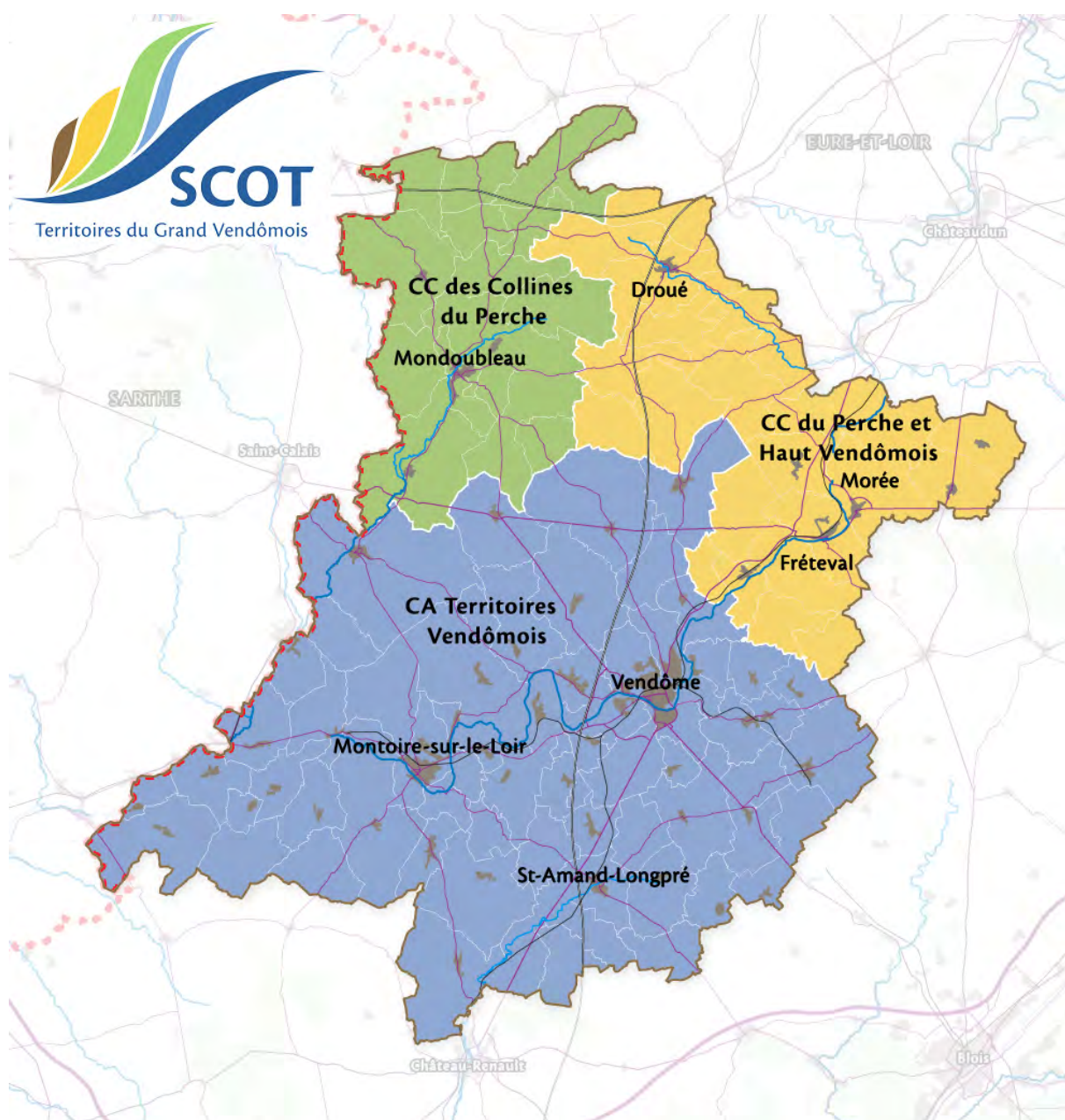
TERRITOIRES VENDOMOIS : LE SCOT

Un projet d'aménagement pour l'ensemble du nord Loir-et-Cher

Depuis le printemps 2016, la communauté de communes des Collines du Perche, celle du Perche et Haut Vendômois ainsi que la communauté d'agglomération Territoires Vendômois se sont engagées dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires du Grand Vendômois, alias le « SCoT TGV ». Un document qui vise à définir les politiques d'aménagement du territoire à horizon 2040. Le SCoT détermine ainsi les grandes orientations stratégiques de développement en matière de stratégie économique et commerciale, d'habitat, de mobilité, d'équipements et services, d'environnement... et donne un cadre aux documents d'urbanismes locaux (plan locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux).

L'année qui vient de s'écouler a été riche d'événements fondateurs pour le SCoT et le syndicat mixte qui le porte. Ce dernier a d'abord fait « peau neuve », avec un élargissement de son périmètre à l'échelle de l'arrondissement et un nouveau nom « Syndicat du SCoT des Territoires du Grand Vendômois » plus représentatif du territoire. Couvrant une superficie de 1700 kilomètres carrés, soit un quart du Loir-et-Cher, les Territoires du Grand Vendômois recoupent une multitude de facettes entre ruralité, espaces urbains et périurbains : paysages, modes de vie, déplacements, activités, expériences vécues et autres réalités du quotidien. 2017 a aussi été l'année de mise en ordre de marche du projet avec la création d'une identité visuelle au travers d'un logo fort de significations dans ses formes et ses couleurs représentant le Perche, la Beauce, la Vallée du Loir...cf. illustration), la sélection d'une équipe de prestataires pour accompagner ce projet jusqu'à son terme (2021) et finalement le lancement des études. La démarche se veut à la fois ancrée dans les réalités vécues et porteuse d'ambitions fortes pour notre territoire. Pour cela, la première phase de diagnostic mettra en lumière les caractéristiques de notre territoire, ses dynamiques et ses trajectoires d'évolution avec réalisme et optimisme.

Dans cette démarche, les forces vives du Vendômois sont appelées à apporter leur pierre à « l'édifice SCoT » : élus, entreprises, citoyens, associations, etc. représentant autant de réalités de terrain et de vécu pour préparer le projet de demain. Pour participer et s'informer, le blog (ainsi que la page facebook) du SCoT sont consultables à partir du lien : <https://scottgv.wordpress.com>. Un questionnaire sera en ligne dès janvier. Des réunions publiques seront organisées en avril / mai 2018. Des articles seront publiés régulièrement dans le Petit Vendômois et les bulletins communaux et intercommunaux. En outre, un registre et un dossier de concertation sont mis à disposition aux sièges des trois intercommunalités.



2017 : une année d'actions pour les rivières

Dès le contrat territorial signé en septembre 2016, les 1ères actions se sont déployées en Vendômois.

Les actions MILIEUX AQUATIQUES ont bénéficié au Fargot, au Loir et au Boulon, avec :

400m de lit restauré sur le Fargot, une vanne enlevée et un abreuvoir installé

Retrait du clapet de Prazay sur le Loir à Montoire pour sécuriser le site et faciliter le déplacement des poissons et des sédiments

Retrait d'embâcles sur le Loir et **arrachage de jussie** (plante envahissante) à Thoré-la-Rochette et Morée

Entretien de la végétation des berges et **valorisation du bois sur le Boulon** à Danzé

+ Pour les enfants et les élus : des animations Rivières avec Athena et le Loir en canoë avec Ecol'Eau

Loir médian
& affluents

Un programme évalué pour vérifier que les actions tendent bien vers le bon état



Truitelle, Fargot, 2016

Les actions QUALITE DE L'EAU

Les agriculteurs se sont fixés comme objectifs : restaurer leurs sols et la qualité de l'eau en conciliant l'économie des exploitations.

LE BOULON EN ACTIONS, c'est :

- 1 plateforme expérimentale pour partager collectivement les risques pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles
- Des temps d'échanges : vie du sol, semi-sous couverts..

Des plans personnalisés à l'échelle du système (diagnostics et conseils)

Avec la participation de la Chambre d'agriculture et de l'APAD Perche

Les communes engagées vers le zéro phyto se rassemblent : Mazangé, St Martin des Bois et Savigny-sur-Braye participent aux ateliers pour une gestion durable de leurs espaces verts.

+ Des ateliers pour les habitants (Perche Nature) et pour les enfants (Maison Botanique)

ZOOM sur le FARGOT

Cette année, les opérations de restauration ont profité au Fargot, affluent du Loir à Montoire. On cherche ici à dynamiser les écoulements pour désenvaser le lit, à diversifier les habitats pour la faune aquatique*, à reconstituer un fond de lit avec des pierres, des cailloux et des graviers de diverses tailles. Ce matelas augmente l'oxygénation du cours d'eau et sa capacité à épurer l'eau.

Avant (octobre 2016)



Pendant (septembre 2017)



Après (octobre 2017)



GESTION des ouvrages mobiles

Parmi les compétences du SieraVL, il y a la gestion et l'entretien d'ouvrages hydrauliques publics. Cette année, le **clapet de Nordfurs** à Vendôme (rue de la grève) a nécessité le **changement du vérin**. Une opération délicate qui s'est effectuée sans modification importante des niveaux d'eau.

Opération « Rivière Ouverte » → le SieraVL est partenaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin du Loir pour l'ouverture coordonnée des ouvrages du Loir. Cet hiver, les vannes s'ouvriront **selon les débits** entre le 05/01 et le 01/03/2018. Plus d'infos → <http://www.sage-loir.fr/?cat=125>

Contacts : 02 54 89 47 57 / sieravl@territoiresvendomois.fr
contrat-loirmedian.com



BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. Le véhicule électrique constitue en effet une opportunité «verte» incontournable pour notre Pays, ne faisant aucun bruit, ne produisant aucune émission de quelque nature que ce soit.

Par conséquent les collectivités locales se sont vues confier la responsabilité de procéder au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public à tous moments, en vue de favoriser et de sécuriser les déplacements des usagers optant pour ce mode de transport.

Dans ce contexte, le SIDELC a développé une compétence optionnelle relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, et mis en place, sur la base des données fournies par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du département de Loir-et-Cher, un programme départemental de déploiement d'un réseau de **100 bornes de recharge** :

- Placées à proximité des services publics, des commerces, des zones touristiques... en concertation avec les collectivités,
- Placées, en s'appuyant sur un partenariat avec ENEDIS, à proximité des réseaux d'électricité basse tension afin de limiter les besoins d'extension et de renforcement,
- Recharges lentes à accélérées (3 à 22 kVa),
- Bornes accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique,
- Configuration de type 1 (2 points de charge par borne / 2 places de stationnement).

Ce projet, estimé à environ 1 000 000 euros HT, qui s'inscrit parmi les projets dits « Investissements d'avenir », est porté par le SIDELC et financé à 50 % par une aide de l'Etat par le biais d'une convention de financement signée avec l'ADEME.

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Il est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité (10 200 000 € TTC en 2016). Il ajoute également à la qualité de son expertise, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, le réseau de distribution électrique départemental comprend 13 627 km de lignes basse et moyenne tension ainsi que 9 242 postes de transformation qui desservent près de 200 000 clients.

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade – CS 63414 – 41034 Blois Cedex

Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - Courriel : contact@sidelc.com

L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge



Association locale ADMR du Haut Vendômois et Gâtine

MAISON DES SERVICES

2, rue de la Gare
41 160 FRETEVAL

- **Vie quotidienne** (accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées)

Tél. 02 54 89 77 00

E-mail : ms-moree@fed41.admr.org

- **SSIAD**

Tél. 02 54 89 77 01

E-mail : ssiad-moreer@fed41.admr.org

- **Association Haut Vendômois et Gâtine**

Tél. 02 54 89 77 05

E-mail : asso-moree@fed41.admr.org

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le bénéficiaire, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole développe le lien social avec les bénéficiaires et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles sont le point de relais avec les aides à domicile.

*L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services*.*

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale.

N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 89 77 05 les :

Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 10h00 à 12h00 !

- ♦ **Vie Quotidienne** : Aide à la toilette, ménage, repassage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide au lever et au coucher, livraison de repas à domicile, aide à la mobilité, garde à domicile de jour et de nuit...

- ♦ **Transport accompagné** (courses, promenades, visites, démarches administratives, médicales...)

- ♦ **Jardinage et petit bricolage**

- ♦ **SSIAD** (Service de soins infirmiers à domicile) pour personnes âgées ou handicapées (SSIAD), Equipe Mobile Alzheimer (EMA).

Les interventions sont faites par du personnel formé et qualifié, dans le respect de la liberté des personnes, leur mode de vie et leur vie privée.

En procurant des services aux personnes, l'ADMR crée aussi des métiers et des emplois locaux, non délocalisables.

**En fonction des associations locales*

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à : jepostule@fed41.admr.org

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi 9h-12h

Mercredi 09h-12h / 14h-17h

Jeudi 09h-12h / 14h-17h

Vendredi 09h-12h / 14h-17h



HAUT VENDOMOIS et GATINE Les chiffres clés du secteur (2016)

- 249 personnes aidées (28 833 heures d'intervention)
- 31 salariés (20 équivalent temps plein)
- 75 bénéficiaires SSIAD (12 329 journées d'intervention)
- 59 bénéficiaires pris en charge par l'Equipe Mobile Alzheimer (547 séances)
- 2 familles aidées (42 heures d'intervention)
- 6 630 repas livrés par l'association locale de Beauce chez 41 personnes (02.54.23.59.05)
- 195 clients en bricolage et jardinage et transport accompagné (777 heures d'intervention)

La MSA BERRY-TOURAINNE



Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'action sanitaire et sociale et les services médicaux (contrôle médical, médecine du travail, prévention des risques professionnels) complètent cette offre en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.



Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition de l'échelon local de MOREE – SELOMMES - VENDOME

Présidente : Catherine PROVENDIER (VILLEROMAIN)

**Vice-présidents : Patrice DEPUICHAFFRAY (BAIGNEAUX), James LUCAS (MOREE),
Nathalie MAURICE (SAINT-OUEN), Françoise JUMERT (VILLIERS SUR LOIR)**

M	MALLANGEAU	MICHEL		COULOMMIERS LA TOUR
MME	PILON	MIREILLE		FAYE
MME	PILON	COLETTE		LA VILLE AUX CLERCS
M	FICHEPAIN	ROBERT		MARCILLY EN BEAUCE
M	GOHIER	EMILE		MAZANGE
M	COYAU	JEAN-PIERRE	SCEA LA MAUGERIE	MOREE
M	FICHEPAIN	PHILIPPE		NAVEIL
M	RANDUINEAU	DIDIER		NAVEIL
MME	ASSELIN	LAURENCE		PEZOU
MME	AUGIS	PAULETTE		RAHART
M	CALLU	PATRICK		ROCE
MME	CALLU	BRIGITTE		ROCE
M	CHOPARD	DAVID		ROCE
M	LEPAGE	ETIENNE		SELOMMES
M	PERRON	JEAN	MAISON FAM. RURALE	ST FIRMIN DES PRES
M	PERRON	JULIEN	GAEC PERRON	STE ANNE
MME	BRUNEAUX	EMILIE		TERNAY
M	GIRARD	LAURENT		TOURAILLES
M	BERTIN	JEAN-MARC		VENDOME
M	COLLONNIER	JEAN		VENDOME
M	DAUDIN	JEAN-FRANCOIS		VENDOME
M	DAVID	JACQUES		VENDOME
MME	TOPRAK	SONGUL		VENDOME
M	UCAR YILMAZ	NESE		VENDOME
M	YVONNEAU	ALAIN		VENDOME
M	RANDUINEAU	PIERRE		VILLEMARDY
MME	HAUDEBERT	MARIE-ANGE		VILLERABLE
M	HAUDEBERT	JACQUES		VILLERABLE
M	AUGIS	VINCENT		VILLIERS SUR LOIR
M	CORBIN	MICHEL		VILLIERSFAUX



L'ADOC

LE CANCER DU SEIN C'EST...

- Le **plus fréquent** des cancers féminins.
- La **première cause de mortalité** par cancer chez la femme.
- Près de **49 000 femmes touchées** chaque année en France.
- **12 000 décès** par an dans l'hexagone.

Mais...

C'est un des cancers que l'on sait le mieux guérir.

Détecté tôt, il peut **se guérir dans 9 cas sur 10**, avec des traitements moins lourds et moins mutilants.

Qui est concerné ?

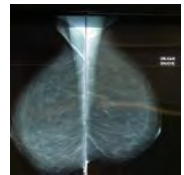
Le programme de dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux **femmes de 50 à 74 ans**.

En Loir-et-Cher, plus de 50 000 femmes sont concernées par le dépistage chaque année.

La participation au dépistage organisé du cancer du sein pour 2016 a été de 59,2% en Loir-et-Cher et 51,5% au niveau national.

Le dépistage du cancer du sein : comment ?

La mammographie : cette radio des seins permet de détecter les cancers de manière précoce, avant l'apparition de symptômes ou de grosseurs. Cet examen comprime le sein pendant quelques secondes - ce qui peut paraître inconfortable - afin d'obtenir une bonne qualité d'image et une moindre irradiation.



L'examen clinique des seins : il permet de repérer des lésions invisibles à la mammographie. Une échographie complémentaire peut parfois être nécessaire (remboursée par l'Assurance Maladie, selon les modalités habituelles).



Les examens bénéficient toujours d'une double lecture : une 2^{ème} lecture des mammographies jugées normales par votre radiologue est assurée par un second radiologue expérimenté. Près de 5 à 7% des cancers du sein sont détectés grâce à cette seconde lecture.

LE CANCER COLORECTAL C'EST...

- Le 2ème cancer le plus meurtrier chez les hommes et les femmes.
- 42 000 nouveaux cas détectés chaque année en France.
- 17 500 décès par an dans l'hexagone.

Mais... Détecté tôt, il peut se guérir dans 9 cas sur 10.

Qui est concerné ?

Le programme de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux personnes âgées de 50 à 74 ans, sans histoire familiale ni antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome et ne présentant pas de symptôme.

En Loir et Cher, plus de **100 000 personnes sont concernées** par le dépistage organisé chaque année.

La participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour 2016 a été de 42,3% en Loir-et-Cher et 29,3% au niveau national.

Quels sont les critères d'exclusion au programme ?

- Antécédent personnel ou familial (parent 1^{er} degré) de cancer colorectal ou d'adénome
- Antécédent de maladie **inflammatoire chronique** (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn).
- Présence de sang dans les selles, troubles du transit ou douleurs abdominales d'apparition récente, amaigrissement inexpliqué ...



Dans toutes ces situations, une consultation avec un gastroentérologue est préconisée pour la réalisation d'une coloscopie.

Le dépistage du cancer colorectal : comment ?

Rapide, simple et indolore, le test de dépistage se réalise chez soi, en 5 minutes et ne nécessite qu'un seul prélèvement. Il permet de détecter la présence de sang dans les selles, invisible à l'œil nu.

Dépistage du cancer du sein
Tél : 02.54.43.67.26
Fax : 02.54.74.80.87
E-mail : adoc41@orange.fr


Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST
VICTOR

Dépistage du cancer colorectal
Tél : 02.54.43.54.04
Fax : 02.54.74.80.87
E-mail : adoc41.ccr@orange.fr



Vous souhaitez nous rencontrer,
téléphonez au 02.54.77.14.87 pour fixer un rendez-vous :
du lundi au Vendredi
9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30
71 faubourg Chartrain
41100 VENDOME
missionlocale@ml-vendomois.fr

Service gratuit

Espace jeunes

Vous avez entre
16 et 25 ans

Vous recherchez un emploi, une formation, vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ,

Choisir un métier, élaborer un projet professionnel
Se former pour rentrer dans la vie active

Chercher et trouver un emploi avec votre Conseiller
Se préparer à un entretien d'embauche...

Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières
Obtenir des informations sur la vie quotidienne, les loisirs, la santé (accès aux soins, mutuelle, écoute psychologique...).

Espace entreprises

Les services que vous
propose la Mission
Locale

Vous avez dans votre entreprise un projet de recrutement, de remplacement, un surcroît d'activité,

La Mission Locale favorise les liens entre les entreprises et les jeunes. Nos Chargés de Relations Entreprises :

- développent le partenariat avec les entreprises
- présentent les différents contrats et les mesures d'aides à l'embauche
- mettent en place un recrutement (définir le profil recherché, sélectionner les CV de jeunes, présenter les candidatures, effectuer un suivi pour le maintien du jeune dans l'emploi).

La Mission Locale assure des permanences :

Lieu	Jour et horaires
Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois Fréteval	Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 02.54.77.14.87
Mairie Saint-Amand Longpré	Vendredi semaine paire de 14 h à 17 h 30 02.54.77.14.87
Centre social Collines du Perche – Relais service public Mondoubleau	Mardi de 9 h 30 à 17 h 00 02.54.80.85.80
Maison de l'Emploi, des Métiers et de la Formation Montoire sur le Loir	Jeu di de 9 h 30 à 17 h 02.54.23.74.46
Salle des Permanences Savigny sur Bray	1 ^{er} Mardi : de 9 h 30 à 12 h Les autres mardi : de 14 h à 17 h 00 02.54.77.14.87

Vous êtes un professionnel :
Rejoignez notre réseau de parrainage pour soutenir des jeunes en recherche d'emploi en les parrainant.

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr
et retrouvez nous
sur **facebook**



EPCI



Créées à partir de 1982, les Missions Locales exercent des missions de service public définies dans le code du travail qui prévoit un droit à l'accompagnement pour les 16/25 ans et dans le code de l'éducation pour les jeunes sortis sans diplôme du système de formation initiale.



PIC en VAE du Loir-et-Cher
71 faubourg Chartrain
41100 VENDOME
Tél : 02.54.77.14.87
missionlocale@ml-vendomois.fr

Téléphonez au secrétariat
pour vous inscrire à une
réunion d'information
collective suivie d'une prise
de rendez-vous pour un
entretien individuel.

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience (1 an minimum), par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

Vous êtes salarié, demandeur d'emploi, employeur, vous voulez valider vos expériences professionnelles...

Rôle du PIC

Rôle du Point Information Conseil :

Vous informer sur la VAE

- Analyser la pertinence d'une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel et/ou personnel
- Identifier les diplômes, titres ou certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées
- Vous mettre en relation avec les organismes valideurs concernés.

Pour Qui ?

Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, qu'elle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE. L'expérience de 1 an peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinuée.

Service gratuit

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr
Espace VAE





GRACE A DES SPECIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...)

Les conseillers en maîtrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,...

Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales et sur la réglementation thermique dans le cadre d'une construction.



Quel que soit votre statut, les juristes vous renseignent sur toutes vos questions liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, investissement locatif, copropriété, voisinage, urbanisme, impayés de loyers ou mensualités de crédit immobilier,...

Si vous souhaitez devenir propriétaire occupant ou bailleur, l'ADIL EIE 41 vous apporte toutes les clefs pour réussir votre projet en toute sécurité grâce à un service objectif, gratuit et personnalisé.

Les juristes disposent de logiciels permettant d'établir un diagnostic financier dans le cadre d'une acquisition ou une simulation fiscale dans le cadre d'un investissement locatif.

L'ADIL EIE 41

UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES AU LOGEMENT ET À L'ÉNERGIE

Point Rénovation Info Service
(guichet de la rénovation énergétique)

**Antenne de prévention
des expulsions**
pour les bailleurs et les locataires

**Guichet des signalements
d'habitat indigne ou de logements
non décents**

**Guichet d'information sur les
aides à l'accessibilité ou
l'adaptation de son logement**

**UN RENDEZ-VOUS SUR BLOIS OU SUR UNE PERMANENCE ?
UN CONSEIL TELEPHONIQUE ?**

UN SEUL NUMERO 02 54 42 10 00



S. CHESNEAU

Couvreur-zingueur
Tailleur de pierre

Rénovation du bâti ancien

VILLEMARDY

s.couv41@orange.fr
 06.81.67.59.15 / 02.54.73.25.30



MAROTEL CHRISTOPHE

ELECTRICITE ET PEINTURE
NEUF ET RENOVATION

0627504610
marotelc@gmail.com



DUCROS Jean -Marc

Couverture - Zinguerie - Charpente - Ramonage

16 rue de l'Abbaye
 41100 VILLEMARDY

N° siret : 813 035 375 00019

Mail: marc.ducros-jean@orange.fr
 Tél : 06-75-45-45-95

Nos joies et nos peines

Cette année nous avons accueilli avec joie :

Enéa FOUGERE dont les parents sont domiciliés 4 rue des Boissonnards, née le 07 Octobre 2017 à La Chaussée St Victor



Nous avons partagé la douleur de la famille et des amis de :

Mme Danielle GUILLEMEAU décédée le 1er février 2017 à Blois à l'âge de 61 ans.

M. Jean-Louis GAZENGEL décédé le 18 Octobre 2017 à Vendôme à l'âge de 65 ans.

D'autre part, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans notre village :

M. CHANTEPIE Adrien et Mme LIHOREAU Alicia domiciliés 18 bis rue des Peziers.

M. DAVAL Mickael et Mme MATEOS Claudine domiciliés 2 rue de la Gibardière.

M. FLORENT Corentin et Mme LEROUX Valérie domiciliés 6 rue des Boissonnards.

M. GUILLON Robin et Mme NEILZ Kassandra domiciliés 16 rue de la Vallée à Villamoy.

M. LABBE Matthieu, Mme BRIFFAULT Sophie et leur fils domiciliés 20 rue des Peziers.

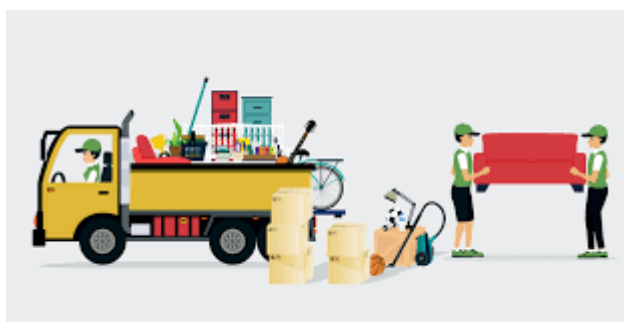
M. MEUNIER Paul, Mme BOISSEAUX Carole et leur fille domiciliés 18 rue des Boissonnards.

Mme MOREAU Christelle et ses filles domiciliées 7 impasse des Jardins.

M. PREVOT Bruno et Mme VERSEUX Patricia domiciliés 8 rue de la Gibardière.

Mme REBOURS Noellie domiciliée 20 rue de l'Abbaye.

M. SAUSSET Christopher et Mme HAMONOU Virginie domiciliés 15 rue des Peziers.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNEE 2018



<u>Date</u>	<u>Fêtes / Activités</u>	<u>Organisation</u>
Vendredi 09 février (18h)	Remise du bulletin	Commune
Dimanche 18 février (9h)	Vide dressing	Comité
Samedi 03 mars (13h30)	Concours de belote	Chasse
Dimanche 04 mars (07h45)	Comptage de perdrix	Chasse
Dimanche 18 mars	Vente de croissants	APE
Dimanche 08 avril (Tourailles)	Brocante	APE
Samedi 14 avril (20h)	Repas dansant à thème	Comité
Dimanche 22 avril (Périgny)	Collecte des oeufs de Pâques	APE
Mardi 08 mai (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 27 mai (12h00)	Repas de chasse	Chasse
Dimanche 03 juin (7h30)	Marche	Comité
Samedi 16 juin (18h)	Fête de la musique	Commune
Dimanche 24 juin	Fête des écoles	Ecoles
Samedi 14 juillet	Fête nationale (A confirmer)	Comité
Dimanche 11 novembre (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 18 novembre	Repas des anciens	Commune
Dimanche 25 novembre	Bourse aux jouets et puériculture	Comité
Samedi 08 décembre	Téléthon (Selommes)	Communes organisatrices
Dimanche 16 décembre	Noël des enfants	Comité



Calendrier 2018

VILLEMARDY

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2017	Janv. 2018	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv 2019
V 1	L 1	J 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1
S 2	M 2	V 2 A	V 2 A	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2 A	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2
D 3 B	M 3	S 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3
L 4	J 4	D 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	J 4 B	D 4 B	M 4	V 4
M 5	V 5	L 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5 A	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5
M 6	S 6	M 6	M 6	V 6	D 6 B	M 6	V 6	L 6	J 6 B	S 6	M 6	J 6 A	D 6 A
J 7 A	D 7 A	M 7	M 7	S 7	L 7	J 7 A	S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7
V 8	L 8	J 8 B	J 8 B	D 8 B	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	L 8	J 8 A	S 8	M 8
S 9	M 9	V 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9 B	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9
D 10	M 10	S 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10	J 10 B
L 11	J 11 B	D 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	J 11 A	D 11	M 11	V 11
M 12	V 12	L 12	L 12	J 12 A	S 12	M 12	J 12 B	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	S 13	M 13	M 13	V 13	D 13 A	M 13	V 13	L 13	J 13 A	S 13	M 13	J 13 B	D 13
J 14 B	D 14	M 14	M 14	S 14	L 14	J 14 B	S 14	M 14 A	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14
V 15	L 15	J 15 A	J 15 A	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	L 15	J 15 B	S 15	M 15
S 16	M 16	V 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16
D 17	M 17	S 17	S 17	M 17	J 17 B	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17 A
L 18	J 18 A	D 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	J 18 B	D 18	M 18	V 18
M 19	V 19	L 19	L 19	J 19 B	S 19	M 19	J 19 A	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	S 20	M 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20 B	S 20	M 20	J 20 A	D 20
J 21 A	D 21	M 21	M 21	S 21	L 21	J 21 A	S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21
V 22	L 22	J 22 B	J 22 B	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	L 22	J 22 A	S 22	M 22
S 23	M 23	V 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23 B	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23
D 24	M 24	S 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24 B
L 25	J 25 B	D 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	J 25 A	D 25	M 25	V 25
M 26	V 26	L 26	L 26	J 26 A	S 26	M 26	J 26 B	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	S 27	M 27	M 27	V 27	D 27 A	M 27	V 27	L 27	J 27 A	S 27	M 27	J 27	D 27
J 28	D 28	M 28	M 28	S 28	L 28	J 28 B	S 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28
V 29	L 29		J 29 A	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	L 29	J 29 B	S 29	M 29
S 30	M 30		V 30	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30 A	D 30	M 30	V 30	D 30 B	M 30 A
D 31 B	M 31		S 31		J 31 B		M 31	V 31		M 31		L 31	J 31

* La collecte sera exceptionnellement maintenue le jeudi 10 mai

Déchetteries / Plateforme Déchets verts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Vendôme*	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30

* les déchets verts ne sont plus collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen

Plateforme Déchets Verts

9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Horaires de la plateforme déchets verts :

Hiver : du 1er octobre au 31 mars / Été : du 1er avril au 30 septembre



Tous les mardis



Le mardi en
Semaine A



Les bacs doivent être sortis
LA VEILLE AU SOIR du jour
de la collecte, et rentrés
une fois collectés



Val Dem